Étude sur la Première Épître à Timothée

par H. Rossier

[Introduction 1](#_Toc361554969)

[Chapitre 1 3](#_Toc361554970)

[Chapitre 2 10](#_Toc361554971)

[Chapitre 3 13](#_Toc361554972)

[Chapitre 4 20](#_Toc361554973)

[Chapitre 5 24](#_Toc361554974)

[Chapitre 6 29](#_Toc361554975)

# Introduction

Avant d’entreprendre une étude détaillée de cette épître, il nous semble utile de rappeler en quelques mots ce qu’est l’Église (ou l’Assemblée) telle que l’épître aux Éphésiens et quelques autres passages nous la présentent, et ce qu’est cette même Assemblée dans les trois épîtres (1, 2 Timothée et Tite) appelées avec plus ou moins de raison les «épîtres pastorales».

L’épître aux Éphésiens nous présente l’Assemblée sous tous ses aspects, sauf un ; les trois épîtres en question sous le seul aspect qui manque dans l’épître aux Éphésiens. Voici comment l’Assemblée nous est présentée dans cette dernière :

1° Elle est, avant tout, le *Corps de Christ* sur la terre (1:23), composé de tous les croyants vivants, formés en unité. Cette unité abolit toute distinction entre Juifs et Gentils et forme un ensemble indissolublement lié par le Saint Esprit avec Christ, Tête glorifiée de son corps, dans le ciel. C’est un «mystère» dont l’apôtre Paul seul est l’administrateur. Malgré la ruine actuelle de l’Assemblée, nous pouvons encore, et ne fussions-nous que deux ou trois, manifester cette unité à la table du Seigneur, selon 1 Cor. 10:17 ; immense privilège pour ceux qui en ont compris la portée !

2° L’Église est l’Épouse de Christ (5:24-27). Le Seigneur s’en occupe pour la purifier par la Parole, pendant sa marche ici-bas, avant de la recueillir auprès de Lui dans la gloire. Ici encore, malgré la ruine de l’Église, quiconque réalise, comme une chose actuelle, l’amour sans bornes de Christ par lequel il s’est livré lui-même pour son Épouse, comprendra, dans les fibres les plus intimes de son coeur, qu’il en fait partie, en jouira comme d’une réalité profonde qui s’adresse à ses affections, et s’écriera avec elle, dans la puissance du Saint Esprit qui l’anime : «Viens, Seigneur Jésus !» (Apoc. 22:17).

3° L’Assemblée est un temple saint que le Seigneur lui-même édifie sur le fondement des apôtres et prophètes et dont Jésus Christ lui-même est la maîtresse pierre du coin, un édifice en croissance jusqu’à ce que son divin architecte y ait ajouté la dernière pierre. Ainsi, construite par Lui, cette maison de Dieu est un édifice parfait (Éph. 2:19-21).

La même vérité nous est présentée en Matt. 16:16-18. C’est sur la confession de Christ, déclaré, par sa résurrection, Fils du Dieu vivant, que le Seigneur bâtit son Assemblée. Pierre est une des pierres de cet édifice contre lequel les portes du hadès ne peuvent rien. Ici encore l’oeuvre toute entière dépend de Christ seul et Satan lui-même est impuissant pour la détruire. En 1 Pierre 2:5, nous trouvons quelque chose d’analogue. Christ y est la pierre vivante, rejetée des hommes, mais choisie et précieuse aux yeux de Dieu. Nous nous approchons de lui comme des pierres vivantes et sommes édifiés sur lui comme une maison spirituelle. Qu’il y ait des instruments pour apporter ces pierres ne fait aucun doute, mais ici la Parole, faisant abstraction de toute instrumentalité humaine, nous montre que l’édifice n’est composé que de pierres vivantes.

4° Nous sommes édifiés ensemble dans le Seigneur pour être une *habitation de Dieu par l’Esprit* (Éph. 2:22). Il y a donc dans ce monde une chose telle qu’un lieu où Dieu lui-même habite par son Esprit. Ici, de nouveau, rien n’est laissé à la responsabilité de l’homme. Ce n’est pas lui qui édifie, c’est Dieu lui-même qui veut avoir une habitation ici-bas. Ce grand fait s’est réalisé par l’effusion du Saint Esprit à la Pentecôte et a été complété par l’introduction des Gentils dans l’Assemblée chrétienne.

Tels sont les divers aspects offerts jusqu’ici par l’Assemblée. C’est Dieu lui-même qui fait l’ouvrage, aussi n’existe-t-il proprement pas de différence entre ce qui constitue le corps, l’Épouse, l’édifice, ou la maison. Tous, lors de leur formation, sont composés des mêmes éléments. L’oeuvre qui les réunit en un est parfaite, parce qu’elle est divine.

Mais il est vrai aussi que Dieu confie l’édification de *sa maison* dans ce monde à la responsabilité de ceux qui en font partie. L’ouvrage de l’homme y entre alors pour une part ; et c’est ce que nous présente d’une manière évidente le troisième chapitre de la première épître aux Corinthiens. Paul avait posé, comme un sage architecte, le fondement qui est Christ, et personne ne peut poser d’autre fondement que celui-là. Chacun avait à voir comment il édifierait sur ce fondement. Dieu avait d’abord, comme pour toute création, fait tout cela fort bon, mais le moment vient où il confie son oeuvre à l’homme. Comment ce dernier va-t-il s’acquitter de son travail ? En dépit de ce qui pourra arriver, Dieu continue son oeuvre et l’achèvera ; mais, confiée à l’homme, il est prouvé que, si certains ouvriers sont de bons ouvriers, faisant de bon ouvrage, d’autres, hélas ! tout en étant de bons ouvriers, font de mauvais ouvrage, et qu’enfin une troisième classe est composée de mauvais ouvriers qui corrompent et détruisent le temple de Dieu.

L’oeuvre des ouvriers peut consister dans l’introduction de bonnes ou mauvaises personnes, de bonnes ou mauvaises doctrines. Il reste cependant toujours vrai que, même considéré sous cet aspect, l’édifice n’en est pas moins le temple de Dieu, la maison de Dieu. Il en était ainsi du temple de Jérusalem quand le Seigneur disait : «Il est écrit : Ma maison est une maison de prière ; mais vous, vous en avez fait une caverne de voleurs» (Luc 19:46). Cependant, comme telle, elle n’avait pas cessé d’être appelée la maison de Dieu. Cette maison est au fond toujours l’ouvrage de Christ : malgré les éléments impurs que l’homme y a introduits ; malgré les mauvais matériaux qui la déparent, le fondement en a été posé «par un sage architecte», l’apôtre Paul, qui n’a pas manqué à sa tâche. Aussi, quelle que soit sa corruption, cette maison subsiste aussi longtemps que Dieu y habite par son Esprit. Mais il arrivera un moment où elle ne contiendra plus de bons matériaux, lorsque l’Esprit remontera au ciel avec l’Épouse, et que le Seigneur vomira de sa bouche, comme une chose dégoûtante, ce qui avait porté son nom.

Toutefois n’oublions pas qu’appartenir à la maison de Dieu, même responsable, ici-bas, est un immense privilège. Quelle que soit la condition morale de cette maison, elle reste un lieu où Dieu habite par son Esprit. On ne trouve pas ce lieu partout dans le monde, Dieu n’habitant par son Esprit ni dans le Mahométisme, ni même dans le Judaïsme. C’est dans ce lieu-là qu’on rencontre la vie unie à la profession chrétienne ; mais, hélas ! aussi la profession chrétienne sans la vie, devenant pour ceux qui n’ont que la profession la cause même de leur condamnation. C’est là que l’on trouve, d’autre part, l’Esprit et ses manifestations diverses, la vérité, la parole inspirée, l’Évangile du salut, le témoignage. En séparant la *profession* de la *vie,* Satan a fait une oeuvre de destruction. Cette oeuvre néfaste, basée sur la mondanité qui s’est introduite dans l’Église, et accompagnée de fausses doctrines et de légalisme, a commencé de bonne heure, du temps des apôtres, comme nous le voyons dans les Épîtres et dans les Actes. N’est-il pas frappant que ces choses soient annoncées aux anciens d’Éphèse, assemblée où les vérités les plus élevées du christianisme avaient été proclamées et appréciées (Actes 20:29-30) et que ce soit encore à Éphèse que Timothée ait à les réprimer ? (1 Tim. 1:3). En 2 Tim. le mal progressant, la maison de Dieu est devenue une grande maison contenant des vases à déshonneur dont il faut se purifier, car le chrétien ne peut sortir de la maison elle-même.

C’est donc sur le terrain de la maison de Dieu responsable, que nous introduisent les épîtres à Timothée et celle à Tite ; seulement, dans la première épître à Timothée nous trouvons encore la maison de Dieu, comme «Assemblée du Dieu vivant, colonne et soutien de la vérité» ; les chrétiens responsables de son ordre et de son fonctionnement ; le mal existant et cherchant à se faire valoir dans l’Assemblée ; une digue mise par le Saint Esprit à son débordement, par l’activité du fidèle Timothée, délégué de l’apôtre. En 2 Tim. nous trouvons une grande maison avec un mélange profondément attristant de vases à honneur et à déshonneur, mais en même temps, chose infiniment consolante, un chemin révélé pour le jour actuel, jour de ruine irrémédiable, au milieu de ces décombres ; un chemin dans lequel le Seigneur peut être glorifié par les fidèles comme aux plus beaux jours de l’édification de la maison de Dieu.

Il est évident que les épîtres à Timothée ne nous transportent pas, comme celle aux Éphésiens, dans les lieux célestes. Il s’agit ici d’un témoignage rendu au Seigneur sur la terre, et caractérisé par l’ordre et la discipline selon Dieu, ordre que les anges sont appelés à contempler, de manière à voir le Dieu invisible dans l’assemblée de ceux qu’il a sauvés.

# Chapitre 1

Vers. 1-2. — *Paul, apôtre de Jésus Christ, selon le commandement de Dieu notre Sauveur et du Christ Jésus notre espérance, à Timothée, mon véritable enfant dans la foi : Grâce, miséricorde, paix, de la part de Dieu le Père et du Christ Jésus notre Seigneur !*

Les versets que nous venons de citer commencent par établir les seules bases selon lesquelles l’homme entre en relation avec Dieu et qui seront détaillées dans la suite de ce chapitre. Ces bases étaient le sujet du ministère de l’apôtre. Dieu se présente ici avec un titre qu’on ne lui voit que dans les «épîtres pastorales». Non pas qu’il ne soit appelé autre part (comme, par exemple, en Luc 1:47) «Dieu mon Sauveur», ou «notre Sauveur» , mais nous le rencontrons ici avec ce titre pour ainsi dire unique et primordial : Ce qui caractérise, dans ce passage, sa divinité en elle-même, c’est le salut. Ce salut est présenté selon sa portée universelle. En nous approchant de Dieu, nous ne le rencontrons que dans ce caractère. Sans doute il est le Juge, le Dieu souverain, le Créateur, le Saint, etc., mais, dans le jour actuel, il se révèle *seulement* comme *Dieu Sauveur*. Quel titre précieux ! Quelle grâce incomparable ! Il faudra que les pécheurs le rencontrent une fois comme Juge, mais actuellement il ne revêt qu’un titre, celui du Dieu qui fait grâce. Quand les hommes d’aujourd’hui devront paraître devant Lui, pourront-ils s’excuser de ne pas avoir été sauvés quand il ne s’était révélé au monde sous aucun autre titre ?

Paul était apôtre selon son commandement. Comme *Dieu éternel*, il lui avait donné un commandement, une mission spéciale en vue de la révélation du mystère de l’Église (Rom. 16:25-26), mais ici le commandement était en vue de faire connaître au monde que le Dieu Sauveur s’est révélé en Jésus Christ et que le salut ne peut être obtenu que par Lui. Ce commandement exige l’obéissance de la foi ; il est inséparable de la personne du Christ Jésus, «notre espérance», le seul auquel un pécheur puisse se confier, la seule et unique planche de salut offerte à l’homme perdu.

Mais ces choses ne peuvent être proclamées que par un homme qui a commencé par les recevoir pour lui-même ; et c’est ainsi que Paul les avait reçues directement du Seigneur et que son «véritable enfant» Timothée les avait reçues par son canal. Aussi trouvons-nous dans ces deux versets les éléments sur lesquels sont fondées les relations de tout *individu* avec Dieu. Pour Paul, comme pour Timothée, le Dieu Sauveur est «*notre* Dieu Sauveur», leur Dieu Sauveur *à tous deux* ; le Christ Jésus est «*notre* espérance» ; Dieu est «*notre* Père» en vertu du salut ; Christ *notre* Seigneur comme ayant acquis tous les droits sur Paul et sur Timothée. Ces bénédictions étaient acquises à tous deux par la *foi* et c’est par elle que Timothée était devenu l’enfant de l’apôtre.

La salutation de Paul à Timothée apporte à celui-ci grâce et paix, mais, en outre, «miséricorde», terme qui ne se trouve que dans les épîtres adressées à un individu (\*). C’est, en effet, ce dont nous ne pouvons nous passer pour notre vie de chaque jour. L’apôtre lui-même, appelé par Dieu à sa mission, que serait-il devenu sans la miséricorde ? (v. 13).

(\*) Dans l’épître à Tite la leçon est douteuse.

Vers. 3-7. — *Comme je t’ai prié de rester à Éphèse lorsque j’allais en Macédoine, afin que tu ordonnasses à certaines personnes de ne pas enseigner des doctrines étrangères, et de ne pas s’attacher aux fables et aux généalogies interminables, qui produisent des disputes plutôt que l’administration de Dieu, qui est par la foi... Or la fin de l’ordonnance, c’est l’amour qui procède d’un coeur pur et d’une bonne conscience et d’une foi sincère, desquels quelques-uns s’étant écartés, se sont détournés à un vain babil, voulant être docteurs de la loi, n’entendant ni ce qu’ils disent, ni ce sur quoi ils insistent*.

Le service confié à Timothée est plus élevé et plus étendu que celui de Tite. D’abord, quant à la sphère où elle se déploie, l’activité de Timothée s’exerce à Éphèse, lieu où les doctrines les plus élevées quant à la position céleste de l’Assemblée avaient été proclamées et reçues dans la puissance du premier amour. Par contre, le lieu d’activité de Tite est la Crète, dont l’état moral habituel est suffisamment caractérisé dans l’épître qui lui est adressée.

Quant au mandat lui-même, celui de Tite est l’établissement des anciens, mais avec insistance particulière sur le sain enseignement que soit eux, soit les jeunes gens, devaient retenir et garder.

Le mandat de Timothée va plus loin. L’*ordonnance* qui lui est confiée a pour but, avant tout, la conduite de chacun dans la maison de Dieu, et non pas seulement ce qui convient à ceux qui exercent des charges dans cette maison. Au reste nous ne voyons pas qu’il soit ordonné à Timothée d’établir des anciens, mais nous trouvons l’énumération des qualités qui doivent distinguer les anciens, ainsi que les diacres.

Mais c’est avant tout la bonne et la saine doctrine, la doctrine selon la piété, qui est le devoir du délégué de l’apôtre. Tout l’ordre de la maison de Dieu basé sur la doctrine ; disons plutôt sur *la foi* (v. 4) qui est ici l’ensemble de la doctrine chrétienne reçu par la foi. On apprend ainsi comment il faut se conduire dans cette maison afin que le témoignage de Christ qui lui est confié ait toute sa valeur devant le monde.

Mais voici qu’à peine confié à la responsabilité des saints, ce témoignage était en danger de périr par les ruses ou sous les attaques ouvertes de l’Ennemi. «Certaines personnes» opposaient un enseignement, basé sur autre chose que sur Christ, à la saine doctrine de l’apôtre. C’est ce que ce dernier qualifie d’un seul mot grec : «Enseigner des doctrines étrangères (\*). Il s’agissait de leur résister avec autorité. «L’ordonnance» (vers. 3, 5) était confiée à Timothée pour cela ; tout droit lui était conféré de commander à ces gens. Tant que subsistait l’autorité apostolique, cette mission était nécessaire pour que l’Assemblée pût subsister comme témoignage extérieur dans ce monde et que des âmes simples, incapables de discerner entre la vraie et la fausse doctrine, fussent mises à l’abri. Ces «doctrines étrangères» n’étaient pas des «saines paroles», «celles de notre Seigneur Jésus Christ» ; elles n’avaient pas pour base et pour origine les paroles de Christ telles qu’elles sont contenues dans les Écritures ; elles n’avaient pas pour but «la piété» (6:3). Elles devaient donc être réprimées avec autorité.

(\*) Hétérodidaskaleô, traduit aussi «enseigner autrement» au chap. 6:3.

Enseigner autrement (v. 4) conduit nécessairement aux fables qui sont nommées en Tite 1:14 les fables judaïques (\*). Au chap. 4:7 de notre épître elles sont qualifiées de «fables profanes et de vieilles femmes». Les Évangiles apocryphes, les livres talmudiques en sont remplis.

(\*) Voyez Étude sur l’Épître à Tite, par H. R., pages 32 et 33.

Ces doctrines qui n’ont pas Christ pour source et pour objet n’ont aucunement et n’auront jamais pour résultat «l’administration», c’est-à-dire la gérance, l’ordre, de la maison de Dieu. Au lieu d’édifier cette maison, elles la détruisent, la livrent au désordre et à la ruine. Cela se passe encore tous les jours sous nos yeux. C’est le foin et le chaume introduits dans cette construction et qui seront finalement brûlés avec la maison qu’ils prétendent édifier.

«L’administration» basée sur la révélation de la grâce de Dieu et sur le mystère de l’Église avait été confiée à Paul (Éph. 3:2, 9). Il fallait maintenant qu’il fût bien manifeste qui édifiait sur ce fondement ou sur des doctrines étrangères, car «l’administration de Dieu est par *la foi*», c’est-à-dire par une doctrine divine qui s’adresse à la foi pour être reçu et cela en contraste avec la loi, comme nous allons le voir.

Mais auparavant l’apôtre s’interrompt pour montrer (v. 5) «*la fin*», le but final de l’ordonnance confiée (v. 3) à Timothée. Ce but est entièrement moral. C’est *l’amour*, mais l’amour inséparable d’un bon état d’âme devant Dieu, et l’on ne pourrait faire en quelques mots une description plus complète de cet état. L’amour s’appuie sur trois piliers, et, s’il en est ainsi, jamais on ne sera trompé par de fausses apparences, si fréquentes dans le monde, et qui devraient être étrangères à la maison de Dieu. Ces trois piliers sont le coeur, la conscience et la foi. «Un coeur pur» ne signifie pas un coeur exempt de souillure, parce que pur par lui-même, mais un coeur purifié par le lavage de la Parole (Jean 13:8-10 ; 15:3 ; 1 Pierre 1:22 ; 2 Timothée 2:22).

«Une bonne conscience» est une conscience qui, à la suite de la purification de nos coeurs, n’a rien à cacher à Dieu et conséquemment, rien à se reprocher (Hébr. 10:22).

«Une foi sincère» est une foi exempte de toute hypocrisie. Ce mot de foi qui revient 17 fois dans cette épître y a deux acceptions un peu différentes, comme on a déjà pu s’en apercevoir. D’abord, dans son sens habituel, la foi est l’acceptation, par la grâce, de ce que Dieu a dit au sujet de son Fils ; en un mot, la réception du Sauveur. Ensuite elle est l’ensemble de la doctrine chrétienne reçue par la foi. Ainsi, au v. 19 de notre chapitre on *«garde la foi»*; au chap. 3:9, la foi est l’ensemble des choses jusqu’ici cachées, mais maintenant révélées et que la foi saisit ; au chap. 4:1, «apostasier de la foi» c’est abandonner ce que la doctrine chrétienne nous révèle ; au chap. 5:8, on la renie.

La foi est souvent mentionnée comme associée à une bonne conscience (1:5, 19 ; 3:9). C’est une chose très dangereuse, pour le chrétien, de n’avoir pas, pour quelque raison que ce soit, une bonne conscience devant Dieu et l’on ne saurait trop sérieusement insister là-dessus. Elle nous fait nous écarter de la foi et nos discours ne sont plus désormais qu’un «vain babil» sans aucune portée pour les âmes.

L’amour donc, but de toute l’activité de Timothée, devait s’appuyer sur le coeur, la conscience et la foi. Si cet amour était réellement actif, il ne serait plus nécessaire de faire des efforts pour entraver le mal, et il n’y aurait plus besoin de lutte pour maintenir ou rétablir l’ordre dans l’Assemblée. Mais, au lieu de cela, l’ordre était troublé à Éphèse par certaines personnes qui étaient étrangères à l’état pratique du coeur et de la conscience dont nous venons de parler. Quelle en était la conséquence ? Ces gens, au lieu de chercher le bien des âmes, ne songeaient qu’à eux-mêmes et à se faire reconnaître comme docteurs de la loi. De telles prétentions, sans l’état moral qui pourrait les faire accepter, ne font que mettre en lumière l’extrême pauvreté spirituelle et l’ignorance de ceux qui les affichent. Leurs paroles n’ont aucune valeur : elles sont un «vain babil». À quoi sont-elles utiles ? Ceux qui les prononcent ne comprennent pas eux-mêmes le sens de ce sur quoi ils insistent. Ce tableau frappant de la prétention à enseigner la Parole sans la foi, sans un coeur purifié, sans une bonne conscience, a tout autant d’actualité aujourd’hui que du temps de l’apôtre. L’action de telles gens aura du reste toujours un caractère légal ; mais comprennent-ils même ce que la loi signifie ?

Vers. 8-11. — *Mais nous savons que la loi est bonne, si quelqu’un en use légitimement, sachant ceci, que la loi n’est pas pour le juste, mais pour les iniques et les insubordonnés, pour les impies et les pécheurs, pour les gens sans piété et les profanes, pour les batteurs de père et les batteurs de mère, pour les homicides, pour les fornicateurs, pour ceux qui abusent d’eux-mêmes avec des hommes, pour les voleurs d’hommes, les menteurs, les parjures, et s’il y a quelque autre chose qui soit opposée à la saine doctrine, suivant l’évangile de la gloire du Dieu bienheureux, qui m’a été confié.*

Ici l’apôtre établit le contraste le plus complet entre la loi, à laquelle ces soi-disant docteurs voulaient ramener les chrétiens, et l’Évangile. Le premier point sur lequel il insiste, c’est que la loi est *bonne*. Nous trouvons cette même affirmation absolue en Rom. 7:16. Toute la question revient donc à en user légitimement, à savoir l’emploi qu’on en doit faire. Elle ne s’adresse pas aux justes, car comment condamnerait-elle un juste ? Elle est donnée pour condamner le mal. Ici l’apôtre passe brièvement en revue les personnes auxquelles la loi s’adresse et contre lesquelles elle sévit légitimement. En quelques mots il caractérise leur état moral : la propre volonté, la désobéissance, l’impiété et l’esprit profane à l’égard de Dieu, l’absence de tout respect vis-à-vis des parents et les sévices contre eux, la violence et le meurtre, la souillure de la chair, les passions infâmes, le mensonge et le parjure et bien d’autres vices encore, tombent sous la condamnation de la loi.

Ici, l’apôtre revient au sujet principal de son épître : La loi sévit contre *tout* ce qui s’oppose à la *saine doctrine,* à l’ensemble des vérités qui constitue le christianisme ou la *doctrine qui est selon la piété* (6:3). Or l’*Évangile* est conforme à cette doctrine. Il ne contredit nullement la loi, mais introduit une chose toute nouvelle qui n’a absolument aucun point de contact avec la loi. Il est l’*Évangile de la gloire du Dieu bienheureux,* confié à l’apôtre. Ces quelques mots nous ouvrent une sphère de bénédictions dans laquelle l’esprit et le coeur peuvent se mouvoir librement sans jamais en trouver les limites. Jugez-en : L’Évangile est la bonne nouvelle qui annonce aux hommes que la gloire de Dieu a été pleinement manifestée en Christ. La gloire de Dieu, c’est-à-dire l’ensemble des perfections divines : justice, sainteté, puissance, lumière et vérité et par-dessus tout son amour et sa grâce — cette gloire a été pleinement révélée et mise à notre portée dans la personne d’un homme, le christ Jésus, notre Sauveur. Elle a été manifestée en *notre faveur* et c’est la merveille de l’Évangile. Toute cette gloire ne se cache ni ne se voile ; nous la voyons resplendir dans la face d’un homme, mais, bien plus, elle est pour nous, elle nous appartient. L’oeuvre de Christ nous la confère ; tout ce qu’Il est devant Dieu, ceux qui croient en Lui, le sont désormais. Oui, la gloire de Dieu ne trône plus dans sa solitaire et inabordable perfection ; elle est devenue, dans un homme, la part de tous ceux qui croient en Lui. Nous sommes, en vertu de son sacrifice qui a aboli le péché, parfaits devant Dieu comme Lui-même. Il nous est fait, de la part de Dieu, sagesse, justice, sainteté et rédemption. Nous sommes lumière dans le Seigneur. L’amour de Dieu a été versé dans nos coeurs par le Saint Esprit qui nous a été donné. Tout cela est le libre don de la grâce à de pauvres pécheurs justifiés par la foi.

Mais notez que cet Évangile est celui de la gloire du Dieu *bienheureux.* En nous le faisant connaître, Dieu veut nous rendre heureux comme Lui-même ; le bonheur dont il jouit est devenu notre bonheur ! Y a-t-il un contraste plus complet que celui-ci entre la loi qui maudit le pécheur et la grâce qui le transporte dans la jouissance de la gloire et du bonheur de Dieu, en attendant qu’il en jouisse dans la perfection d’une éternité sans nuage ?

Vers. 12-14. — *Et je rends grâces au christ Jésus, notre Seigneur, qui m’a fortifié, de ce qu’il m’a estimé fidèle, m’ayant établi dans le service, moi qui auparavant étais un blasphémateur, et un persécuteur, et un outrageux ; mais miséricorde m’a été faite, parce que j’ai agi dans l’ignorance, dans l’incrédulité ; et la grâce de notre Seigneur a surabondé avec la foi et l’amour qui est dans le christ Jésus.*

Or qui était ce Paul auquel un Évangile d’un tel prix avait été confié ? Chose étonnante ! c’était un homme qui violait le premier commandement : «Tu aimeras Dieu». Il haïssait Dieu en croyant le servir, car il le haïssait dans la personne de son Fils. Ce Christ, il le blasphémait en contraignant les saints de le blasphémer (Actes 26:11) ; il le persécutait dans son Église bien-aimée ; il le couvrait d’outrages dans ceux qui croyaient en Lui et le servaient fidèlement.

Une telle attitude n’aurait pu être pardonnée si Paul n’avait pas fait ces choses «par ignorance dans l’incrédulité», la foi n’étant autre chose que la réception, dans le coeur, de Christ comme Fils de Dieu. C’est pour cela que miséricorde lui avait été faite, sinon il aurait été condamné sans rémission. Quant aux Juifs, cette miséricorde n’avait pu leur être continuée. Sur la croix, Jésus, intercédant pour le peuple avait dit : «Père, pardonne-leur, car ils ne savent ce qu’ils font». Il avait invoqué la miséricorde de son Père à cause de leur ignorance. C’est aussi ce que Pierre leur disait en Actes 3:17. Mais ensuite, quand ils lapidaient Étienne, ils savaient ce qu’ils faisaient ; ils rejetaient le Saint Esprit qui leur était envoyé par Jésus Christ ressuscité (Actes 7:51). Ce péché ne pouvait leur être pardonné. Saul de Tarse qui consentait à la mort d’Étienne (Actes 7:58 ; 8:1) n’était-il pas sur le même pied que son peuple ? Quelle ressource lui restait-il donc ? Aucune ! et cependant il en restait une encore : «la grâce surabondante» qui pouvait estimer fidèle un tel homme, et l’établir dans le service ! Il n’y avait que *la foi* par laquelle pût être anéantie son incrédulité précédente. Il n’y avait que «*l’amour* qui est dans le christ Jésus» qui pût remplacer la haine dont son coeur avait été rempli jusque-là et cet amour ne pouvait être connu que par la foi. Ce verset 14 est donc la preuve de ce que la grâce donne quand elle s’occupe même du «premier des pécheurs». Elle le retire d’entre les pécheurs par une grâce surabondante, lui donne la foi, et, par elle, lui fait connaître l’amour qui est en Lui.

Vers. 15-17. — *Cette parole est certaine et digne de toute acceptation, que le christ Jésus est venu dans le monde pour sauver les pécheurs, dont moi je suis le premier. Mais miséricorde m’a été faite, à cause de ceci, savoir afin qu’en moi, le premier, Jésus Christ montrât toute sa patience, afin que je fusse un exemple de ceux qui viendront à croire en lui pour la vie éternelle. Or, qu’au roi des siècles, l’incorruptible, invisible, seul Dieu, soit honneur et gloire aux siècles des siècles ! Amen.*

Dès que cette oeuvre de l’Esprit de Dieu a eu lieu dans son coeur, Paul peut annoncer Christ et le salut. Ce que nous trouvons ici, c’est l’Évangile dans sa plus simple expression. «Cette parole est certaine et digne de toute acceptation». Il y a beaucoup de «paroles certaines» dans les épîtres à Timothée et à Tite. Nous nous en sommes expliqués dans notre «Étude sur Tite», page 85-86, mais ici l’apôtre ajoute ces mots : «et digne de toute acceptation», afin de montrer les résultats immenses de cette parole pour toute âme qui la reçoit. Nous y reviendrons au chap. 4:9.

La simple vérité qui est à la base de toute relation entre l’homme pécheur et le Dieu Sauveur est exprimée ici de la manière la plus solennelle : «Le christ Jésus est venu dans le monde pour sauver les pécheurs» : Dieu fait homme, dans la personne de Jésus, et venant ici-bas pour sauver *les* pécheurs — non pas *des* pécheurs, mais pour accomplir une oeuvre d’une portée universelle, offerte à tous et dont nul pécheur, même le plus indigne, n’est exclu d’avance. *Le but* de Dieu en venant dans le monde était de sauver les pécheurs ; au chap. 2:4, nous voyons que c’est aussi *sa volonté.* Du côté de Dieu il n’y a donc aucun obstacle ; tout concourt *en Lui* à ce dessein arrêté ; mais l’homme, chose terrible à constater, méconnaît le but de Dieu et s’oppose de la manière la plus formelle, à Sa volonté. Au milieu de cette révolte de l’homme contre Lui, sa «grâce surabondante» peut seule contraindre l’homme et faire d’un Saul de Tarse l’agent pour présenter le salut à d’autres.

Nous avons vu, au v. 11, le côté de Dieu dans l’Évangile ; nous voyons ici, au v. 15, le côté de Christ, son abaissement pour accomplir ce glorieux résultat : le salut. Or ce salut est, non seulement la délivrance du péché et du joug de Satan, mais l’introduction de l’homme en des relations éternelles avec le Dieu de gloire. La *délivrance* du péché, nous l’avons ici dans toute sa simplicité, quand l’apôtre nous parle d’une chose certaine et digne de toute acceptation ; les *relations* nouvelles nous les trouvons dans la proclamation de l’Évangile de la gloire au v. 11.

Ici Paul s’intitule «le premier des pécheurs». Aucun autre homme ne peut s’appeler de ce nom. Paul, n’étant encore que Saut de Tarse, s’était mis à la tête d’une armée dont Satan était, sans qu’il s’en doutât, le Chef occulte, avec le but d’extirper de ce monde le peuple de Dieu et le nom même de son Chef et Seigneur, pour le triomphe de la religion juive. Avec toute son énergie charnelle, avec toute sa conscience religieuse, et elle était fort grande, Saut voulait anéantir et ôter du monde le nom de Christ, car il était entièrement incrédule quant à sa résurrection. Oui, cette triste place prépondérante, il l’occupait à la tête des ennemis de Christ, ce qui lui fait dire : «dont moi je suis le premier».

Depuis que, dans l’évangélisation courante, beaucoup d’orateurs ont pour habitude de raconter leur conversion, en exagérant à plaisir le tableau de leur propre misère (ce qui faisait dire à Spurgeon que ces confessions publiques lui faisaient l’effet de la sonnette annonçant le passage du char des balayures), on les entend s’écrier «Je suis le premier des pécheurs». Ce mot n’est pas vrai, et de fait, chose triste à dire, pas un de ceux qui parlent ainsi ne le croit réellement. Cette parole leur offre même un moyen de s’enorgueillir et leur fournit l’occasion d’occuper leurs auditeurs d’eux-mêmes et de leur propre humilité, plutôt que de n’en rien dire. Mais ce que l’apôtre disait ici de lui-même, comme dans ses trois discours des Actes, était une frappante réalité et avait pour but d’expliquer la portée immense de la mission qui lui avait été confiée : Si, dans cet état d’affreuse révolte contre Christ, il avait été fait miséricorde à Saul de Tarse, c’était, dit-il, «à cause de ceci, afin qu’en moi, *le premier,* Jésus Christ montrât *toute* sa patience, afin que je fusse un exemple de ceux qui viendront à croire en Lui pour la vie éternelle».

Dieu choisissait Saul de Tarse comme un exemple de Ses voies envers ceux qui viendraient à croire par son ministère. S’il pouvait agir ainsi envers un blasphémateur et un persécuteur, y avait-il un seul homme qui pût dire : Jésus Christ n’aura pas patience envers moi ? Non, car déjà Jésus Christ avait montré *toute* sa patience envers Paul. Ainsi, comme le salut était pour tous les pécheurs, la patience était pour tous. Et certes cette patience avait une valeur immense. Il suffisait maintenant de *croire* en Lui, et l’on obtenait ainsi *la vie éternelle.* Arrivé à ce mot final qui introduit l’âme dans la possession d’une félicité sans fin, un hymne de louange s’élève du coeur de l’apôtre et monte jusque dans les profondeurs du troisième ciel.

Cet hymne est adressé au Dieu Souverain de qui descend le don suprême de *la vie éternelle* sur tous ceux qui croient. Leur âme est, par la vie éternelle, mise en rapport direct avec Lui. Il est le roi des siècles, le seul devant qui le temps et l’éternité n’ont pas de limite et qui les domine. Il est l’incorruptible, le seul qui soit au-dessus de tout ce qui est livré à la corruption et ne puisse être atteint par elle, comme l’ont été la Création, les hommes et même les anges. Il est l’invisible. Celui qui est au dessus de toute chose visible et que nul oeil ne peut voir. Il est seul Dieu !

C’est autour d’un tel Dieu que monteront éternellement nos hommages. Il ne s’agit pas ici du Dieu Sauveur, ni du christ Jésus, venu pour sauver les pécheurs. Un trait manquerait à sa gloire, s’il n’était encore exalté d’une autre manière. Il est le Dieu qui, de sa gloire inaccessible, a daigné abaisser ses regards sur sa créature déchue, pour lui donner la vie éternelle, une vie capable de le connaître et de le comprendre, une vie qui répond à sa propre nature ! À Lui soit honneur et gloire aux siècles des siècles ! Amen.

Il est bien remarquable qu’au chap. 6:15-16 de cette même épître nous retrouvions un passage qui a une portée analogue à celui-ci, tandis que nous n’en trouvons nulle autre part de semblable. Au reste, l’expression de la louange spontanée devant les mystères de la grâce revient plus d’une fois dans les épîtres ; ainsi en Rom. 11:32-36 ; en Héb. 13:21 ; en Éph. 3:20, 21.

Vers. 18-20. — *Je te confie cette ordonnance, mon enfant Timothée, selon les prophéties qui ont été précédemment faites à ton sujet, afin que par elles tu combattes le bon combat, gardant la foi et une bonne conscience, que quelques-uns ayant rejetée, ils ont fait naufrage quant à la foi ; du nombre desquels sont Hyménée et Alexandre, que j’ai livrés à Satan, afin qu’ils apprennent à ne pas blasphémer.*

L’apôtre revient maintenant à «l’ordonnance», au mandat qui avait été confié à Timothée et dont il avait parlé aux vers. 3 et 5 de ce chapitre. Il entre dans le sujet propre de l’épître, après avoir terminé comme nous l’avons vu, par un chant de triomphe et un Amen ! le magnifique exposé qui se déroule du v. 5 au v. 17.

Nous allons trouver les détails de ce mandat dans les chapitres qui suivent. Au chap. 1:3-4, l’apôtre n’avait encore parlé que du danger immédiat qui menaçait les saints d’Éphèse et auquel Timothée devait parer avec l’autorité qui lui était conférée. Ce danger ne se résumait encore que dans l’activité de «certaines personnes». Mais auparavant Paul place devant son fidèle disciple et enfant dans la foi, l’importance, aux yeux de Dieu, de l’ordonnance qui lui avait été confiée. (1 Tim. 4:14 ; 2 Tim. 1:6). Des prophéties avaient été faites auparavant au sujet du don que devait recevoir ce fidèle collaborateur de l’apôtre. Il l’avait donc reçu *par prophétie,* mais il lui avait été *communiqué* par l’imposition des mains de Paul. Ce don avait été *accompagné* de l’imposition des mains du corps des anciens. Ce dernier fait signifiait *l’identification* des anciens avec Timothée dans son service et la *sanction* qu’ils y apportaient, car ils ne lui communiquaient rien. (Nomb. 8:10). Il appartenait à l’autorité apostolique et à nulle autre de transmettre occasionnellement le don, qu’il fût un «don de grâce» ou le «don du Saint Esprit», don qui, du reste, le plus souvent était envoyé directement d’en haut par le Seigneur, mais *jamais* on ne voit les anciens le communiquer.

Les prophéties, faites précédemment au sujet de Timothée, annonçaient que celui-ci était désigné de Dieu pour «combattre le bon combat», un combat nécessaire, destiné à soutenir la saine doctrine dans la maison de Dieu et à déjouer les ruses de l’Ennemi. Cette victoire ne pouvait avoir lieu que si Timothée gardait *la foi,* c’est-à-dire l’état de l’âme qui est fermement attachée à l’ensemble de l’enseignement de Dieu dans sa Parole. La foi n’est plus sincère (v : 5) , quand la conscience n’est plus bonne et cherche à se soustraire, en quelque manière que ce soit, au contrôle de Dieu. Alors il y a de la fraude dans le coeur. Cet état est des plus dangereux. L’âme s’habitue à éviter la lumière de la présence du Seigneur et de sa Parole.

Rejeter une bonne conscience amène tôt ou tard l’âme à abandonner la foi. Toutes les hérésies ont leur source dans un mauvais état de la conscience qui, fuyant l’occasion de rencontrer Dieu, est livrée à elle-même et, dans cet état, abandonne la vérité telle que Dieu nous l’a enseignée dans sa Parole. Hyménée et Alexandre en étaient arrivés là. Il ne nous est pas dit ce qu’ils enseignaient, mais la Parole a soin de nous dire que c’étaient des blasphèmes, sans doute des blasphèmes contre Christ, peut-être en rapport avec la loi, car Paul nous dit, en décrivant son état d’inimitié contre Christ, qu’il était lui-même un «blasphémateur» (v. 13). On voit en Actes 26:11, de quelle manière cela avait lieu. Au chap. 4:1 de notre épître, l’apôtre nous dit que «quelques-uns apostasieront de la foi», c’est-à-dire rejetteront entièrement la doctrine chrétienne. Ici, le mal n’étant pas encore arrivé à son apogée, c’était plutôt qu’au lieu d’employer leur activité pour le maintien de la foi, ils avaient fait personnellement naufrage et que, n’ayant plus de boussole pour se diriger, ils avaient perdu tout sentiment de la valeur, de la dignité, de la sainteté du Seigneur.

Il est possible que l’on retrouve ce même Hyménée en 2 Tim. 2:17, mais associé à Philète et soutenant une doctrine qui fermait le ciel aux rachetés et les établissait définitivement sur la terre. On pourrait aussi supposer, mais sans plus de preuves, qu’Alexandre, en 2 Tim. 4:14, est devenu l’ennemi acharné de l’apôtre. L’acte de livrer à Satan avait eu lieu effectivement dans notre passage. En 1 Cor. 5:5, il nous est présenté comme étant l’intention de Paul qui n’eut pas besoin de le mettre à exécution. Cet acte d’autorité apostolique n’était nullement assimilable à celui de l’assemblée dont le devoir était *d’ôter le méchant de son sein.*

Les deux hommes dont il est parlé ici, ayant été abandonnés entre les mains de Satan, étaient désormais hors de l’assemblée, privés de son contrôle et de son influence dont ils avaient joui jusqu’alors, devenus, par ce fait, comme la propriété de l’Ennemi qui n’avait désormais d’autre but que de les séparer à tout jamais de Christ, sans espoir de retour. Cependant, là encore, au milieu de ce terrible jugement, Dieu avait une intention de grâce. La misère, probablement morale et physique, où ils étaient plongés pouvait «leur apprendre à ne plus blasphémer», rendant ainsi leur restauration possible.

# Chapitre 2

Vers. 1-7. — *J’exhorte donc, avant toutes choses, à faire des supplications, des prières, des intercessions, des actions de grâces pour tous les hommes, — pour les rois et pour tous ceux qui sont haut placés, afin que nous puissions mener une vie paisible et tranquille, en toute piété et honnêteté ; car cela est bon et agréable devant notre Dieu sauveur, qui veut que tous les hommes soient sauvés et viennent à la connaissance de la vérité ; car Dieu est un, et le médiateur entre Dieu et les hommes est un, l’homme Christ Jésus, qui s’est donné lui-même en rançon pour tous, témoignage qui devait être rendu en son propre temps, pour lequel moi, j’ai été établi prédicateur et apôtre (je dis la vérité, je ne mens pas), docteur des nations dans la foi et dans la vérité.*

Nous entrons ici dans le sujet propre de cette épître qui est l’administration et l’ordre de la maison de Dieu basée sur la doctrine qui est selon la piété.

N’est-il pas frappant que la première exhortation adressée aux gens de la maison de Dieu soit la prière ? C’est à elle qu’on peut reconnaître à première vue l’Assemblée du Dieu vivant, ou, quand elle est une maison ruinée, ce qui la représente. Son ordre est lié aux rapports habituels des saints avec Dieu par la prière. La prière elle-même a divers caractères : 1° Les *supplications*. Ce sont des prières instantes montant vers Dieu de coeurs qui sentent profondément l’importance vitale de ce qu’ils demandent. 2° Les *prières* sont une forme plus habituelle et reflètent les désirs, les besoins, les préoccupations journalières du coeur. 3° Les *intercessions* sont plus intimes. Elles proviennent d’un commerce personnel de proximité et de confiance avec Dieu. Nous retrouvons ce même mot au chap. 4:5, traduit par «la prière». 4° La dernière forme de la prière consiste en *actions de grâces*, car celui qui s’adresse à Dieu par la foi, sait qu’il *a* les choses qu’il a demandées.

Ces demandes s’adressent à Dieu pour *tous* les hommes. Aucun n’est excepté. On voit ici quel rôle l’Évangile doit occuper dans le fonctionnement de la maison de Dieu. N’est-ce pas, en effet, le premier caractère de l’Évangile, qu’il s’adresse à tous, par la bouche de ceux qui font partie de cette maison et que le Seigneur envoie dans ce but ? Non pas que ce soit l’Assemblée elle-même qui évangélise ; le Seigneur a confié cette fonction aux dons qu’Il a suscités, mais l’Assemblée participe par les prières à toute l’oeuvre précieuse que le Dieu Sauveur fait dans le monde par l’Esprit Saint.

Quel vaste champ d’activité pour nos âmes ! Toutes les formes de l’intercession y sont employées. S’il y a beaucoup d’autres bonnes oeuvres, toute prière adressée à Dieu pour le salut des âmes, en est une. Combien de fois prions-nous dans la journée, ayant ce but devant nous ? Dans quelle mesure réalisons-nous ce mot : «Priez sans cesse» quand il s’agit de «prier pour *tous* les hommes» ?

«Pour les rois et pour ceux qui sont haut placés», dit l’apôtre. Les autorités du monde ne font que trop rarement partie des prières de l’Assemblée, et pourtant elles sont placées ici au premier rang quand il est parlé de *tous* les hommes. N’est-ce pas à elles que nous devons, par l’intervention divine en grâce, de pouvoir mener une vie paisible et tranquille, dans laquelle nous puissions faire connaître au monde ce qu’est «la piété» envers Dieu, et «l’honnêteté» envers les hommes, qualités qui ne pourront se développer que dans une atmosphère tranquille ? En des temps de persécution, ce témoignage paisible est entravé ou perdu. La foi et la fidélité qui peuvent aller jusqu’à la mort, sont alors mises à l’épreuve par la tribulation. Dieu qui dirige comme il veut l’esprit des hommes (et d’hommes qui sont souvent pareils aux bêtes féroces) peut réprimer leurs instincts les plus cruels pour donner la paix à son peuple et favoriser l’extension normale de l’Évangile dans une atmosphère de tranquillité.

Il est bien remarquable que la recommandation de prier pour ceux qui sont en dignité soit faite aux chrétiens sous le règne de Néron, le plus odieux, le plus cruel ennemi des saints, celui sous lequel tant de témoins de Christ, et Paul lui-même, ont subi le martyre. Pas un mot de blâme contre cet homme ne sort de la bouche de l’apôtre, qui ne le nomme même pas. Il ne proteste point contre sa violence dont à l’occasion Dieu s’est servi pour remplir d’assurance le coeur de ses bien-aimés (Apoc. 2:8-10) et les encourager par la récompense de la couronne de vie, en les préservant, pour un moment du moins, des dangers du déclin.

Mais ce n’est pas seulement en vue de jouir de la paix pour eux-mêmes ou pour rendre témoignage au monde de l’ordre qui régit la maison de Dieu, que les chrétiens sont exhortés à prier pour tous les hommes. L’apôtre ajoute : «car cela est bon et agréable devant notre Dieu Sauveur». C’est aussi en vue d’obtenir son approbation à Lui que les saints font ces demandes. «*Notre Dieu Sauveur*» le veut ainsi. L’apôtre ne dit pas : *Le* Dieu Sauveur. Il est Celui qui a commencé par se faire connaître à nous comme tel ; c’est à Lui que nous appartenons ; Il est entièrement pour nous. Nous avons donc toute hardiesse pour lui faire ces demandes. Quand nous demandons le salut du pire d’entre les pécheurs, nous savons que nous demandons une chose parfaitement agréable à notre Dieu. Il *veut* que tous les hommes soient sauvés. Il ne s’agit pas ici de ses *conseils* et de son propos arrêté, mais de ses voies d’amour envers tous les hommes sous l’Évangile. Il *veut*. Nous l’avons déjà dit : le *seul* obstacle au salut de tous les hommes n’est pas du côté de Dieu, mais provient, chez l’homme, d’une volonté qui repousse résolument celle de Dieu et s’y oppose (Luc 13:34 ; Jean 5:40). Dieu veut, non seulement que tous soient sauvés, mais arrivent à la *connaissance de la vérité*. Connaître la vérité, c’est, à la fois, connaître Christ, connaître la Parole qui nous le révèle, connaître ce que Dieu est, connaître ce que nous sommes. Cette connaissance nous force à nous jeter dans ses bras, comme de pauvres êtres perdus, et à trouver en Lui notre seule ressource comme Dieu Sauveur.

Or cette vérité était, dans une mesure, déjà connue sous la loi qui proclame *un* seul Dieu. C’est à ce Dieu-là que le pécheur doit venir ; mais comment venir à Lui ? L’homme pécheur est incapable de s’approcher de Dieu. Ici intervient la vérité chrétienne, proclamant qu’il y a «un seul médiateur entre Dieu et les hommes, l’homme Christ Jésus». Il est venu ici-bas *comme homme*, pour rendre Dieu accessible à tous. Cet arbitre, Job déclarait qu’il n’existe pas : «Il n’y a pas entre nous un arbitre (ou médiateur) qui mettrait sa main sur nous deux» (Job 9:33). Mais il faut que Job apprenne, en type du moins, que cet arbitre existe : «S’il y a pour lui un messager», dit Élihu, «un interprète, un entre mille, pour montrer à l’homme ce qui, pour lui, est la droiture, Il lui fera grâce, et il dira : Délivre-le pour qu’il ne descende pas dans la fosse : J’ai trouvé une *propitiation*» (Job 33:23-24). Or ce Médiateur est venu dans la personne de Christ, l’*homme* Christ Jésus qui a entrepris la cause des pécheurs et a trouvé une propitiation, s’étant «donné en rançon pour tous».

Il était le seul qui pût remplir les conditions requises pour nous réconcilier avec Dieu, car 1° Il est devenu homme pour rendre le «seul Dieu» accessible à tous. 2° Il est devenu homme pour se donner lui-même en *rançon pour tous*, et c’est la *propitiation*. 3° Il a laissé sa vie *en rançon pour plusieurs* (Matth. 20:28) et c’est *l’expiation*. — Quant à la propitiation, elle est faite pour tous. Tous peuvent s’approcher de Dieu. Christ a donné une rançon, une somme entière, totale, égale en nombre et en valeur à la dette qu’il s’agit de payer. Tous peuvent venir et s’en prévaloir. Dieu a accepté la rançon. Il ne s’agit plus pour le pécheur que de venir et de le croire. Quant à l’expiation, elle n’est la part que des *plusieurs* qui ont cru. Dans ce cas, la rançon est considérée comme ayant été payée pour chaque croyant individuellement, ce qui l’assimile à l’expiation et à la substitution.

Cette vérité (v. 4) , Dieu l’avait confiée à l’apôtre (v. 7) qu’Il avait établi pour cela. Elle est ensuite appuyée et soutenue par la conduite de l’Assemblée dans ce monde (3:15). Le temps était venu pour rendre ce témoignage au milieu des nations et Paul avait été établi comme prédicateur, apôtre et docteur, pour proclamer que ces choses pouvaient être acquises par la foi et que la vérité, toutes les pensées de Dieu, avait maintenant été révélée en Christ.

Vers. 8-15. — *Je veux donc que les hommes prient en tout lieu, élevant des mains saintes, sans colère et sans raisonnement. De même aussi, que les femmes se parent d’un costume décent, avec pudeur et modestie, non pas de tresses et d’or, ou de perles, ou d’habillements somptueux, mais par de bonnes oeuvres, ce qui sied à des femmes qui font profession de servir Dieu. Que la femme apprenne dans le silence, en toute soumission, : mais je ne permets pas à la femme d’enseigner ni d’user d’autorité sur l’homme ; mais elle doit demeurer dans le silence ; car Adam a été formé le premier, et puis Ève ; et Adam n’a pas été trompé ; mais la femme, ayant été trompée, est tombée dans la transgression ; mais elle sera sauvée en enfantant, si elles persévèrent dans la foi et l’amour et la sainteté, avec modestie*.

En disant : «Je veux *donc*», l’apôtre revient à ce qu’il a dit d’une manière générale au premier verset. Il ne demande plus «qu’on fasse des supplications», mais il spécifie qui doit les faire, c’est-à-dire les *hommes* et non pas les femmes. Ces dernières ne peuvent pas se produire au dehors. Leur attitude est tout autre ; celle des hommes par contre est publique. La prière n’est pas l’exercice d’un don, car beaucoup d’hommes ne possèdent pas ce dernier et Dieu ne leur en recommanderait pas l’exercice. La prière est une attitude et l’expression d’un état d’âme devant Dieu, lequel peut s’exercer en présence de tous, mais seulement de la part des *hommes*. Ces mots : «en tout lieu» indiquent qu’il s’agit bien ici de prières en public, et (comme le sujet de cette épître est l’ordre divin de la maison de Dieu quand il était encore, comme au temps des apôtres, dans sa plénitude originelle) qu’il s’agit de prières dans tous les lieux où cette maison se rassemble. Il va sans dire qu’il n’est aucunement question ici de la maison, foyer et abri de la famille, car les prières de l’homme aussi bien que celles de la femme y ont une entière liberté de s’exercer, la femme gardant du reste en cela, comme en toutes choses, la position de dépendance que Dieu lui a assignée vis-à-vis de son mari. Il va sans dire, encore, qu’une telle prescription n’a rien à faire avec les «églises» d’aujourd’hui, ainsi nommées par les hommes, et où la «volonté» de l’apôtre exprimée ici ne serait ni tolérée, ni même d’exécution possible.

L’apôtre ajoute : «Élevant des mains saintes, sans colère et sans raisonnement». Ces paroles indiquent qu’il est certains états d’âme qui sont incompatibles avec la prière dans la maison de Dieu qui est l’assemblée du Dieu vivant. La sainteté de Dieu ne pourrait admettre de telles prières, car tout ce qui est en contradiction avec la pureté, la paix et la foi dans le coeur, rend inapte à la prière et ne peut trouver accès devant Dieu.

L’apôtre en vient maintenant au rôle des femmes dans la maison de Dieu. La pudeur et la modestie doivent être représentées chez elles par un costume décent et non par les ornements luxueux que recherchent les femmes du monde. Ainsi la tenue de la femme chrétienne la fait reconnaître aussitôt et ce témoignage est bien autrement important que des paroles. À cette attitude, pour ainsi dire négative, s’ajoute le témoignage actif des «bonnes oeuvres». Sur ce dernier sujet nous en référons à ce qui en est dit dans notre «Étude sur l’épître à Tite», p. 33-35. Bornons-nous à répéter qu’une bonne oeuvre peut être faite envers Christ, envers les saints, ou envers tous les hommes et que les bonnes oeuvres sont exclusivement le fait du nouvel homme, des membres de la famille de Dieu. Toute oeuvre accomplie par l’homme inconverti ne peut être qu’une «oeuvre morte» ou une «mauvaise oeuvre».

La tenue et les bonnes oeuvres conviennent donc «à des femmes qui font profession de servir Dieu». C’est ici que l’on peut saisir un des côtés du grand sujet de cette épître. Il s’agit de la *profession chrétienne* ; seulement dans la première épître à Timothée elle n’est nullement séparée, comme dans la seconde épître, de la *réalité de la vie divine* dans l’âme. *La réalité* de cette profession doit se montrer chez la femme dans sa tenue et dans son activité. Nous trouvons en 1 Pierre 3:1-6, un tableau et des exhortations semblables. Ici, au v. 11, nous trouvons d’autres recommandations adressées à la femme chrétienne ; elle est appelée à faire des progrès dans la connaissance de la Parole : «*Que la femme apprenne dans le silence, en toute soumission*». Beaucoup de femmes chrétiennes manquent aujourd’hui à cette injonction, préférant une activité extérieure plus ou moins agitée à l’attitude silencieuse d’une Marie, assise aux pieds de Jésus pour l’écouter. Marthe parlait et se faisait reprendre, Marie apprenait en toute soumission. Ah ! combien peu ces choses sont réalisées à mesure que le mal qui aboutira à l’apostasie finale, gagne et s’étend comme une lèpre dans la maison de Dieu ! Des femmes chrétiennes «parlent en tout lieu», s’enorgueillissent d’enseigner au lieu de s’en humilier comme d’une coupable usurpation et d’une désobéissance positive au commandement du Seigneur. Pour qui est soumis à la parole de Dieu, c’est la plus audacieuse violation par la femme de l’ordre prescrit pour la maison de Dieu. Nous ne parlons ici, cela va sans dire, que de la femme chrétienne ou tout au moins de la femme professant le christianisme et, par conséquent, responsable de se soumettre à la Parole. Quant à la femme du monde, comment songer à l’astreindre à une règle divine qu’elle ignore et ne peut suivre ? La femme «*doit demeurer dans le silence*» ; c’est son devoir et son obligation. L’apôtre en donne deux raisons péremptoires. La première est la prééminence d’Adam sur Ève. Il a été «formé le premier». Ensuite est venue la femme, tirée de lui, et formée comme une aide qui lui corresponde, car, dit l’Éternel Dieu, «il n’est pas bon que *l’homme* soit seul». Ainsi la femme est devenue os des os et chair de la chair d’Adam.

La seconde raison, c’est que ce n’est pas Adam qui a été trompé, mais Ève, et que cette dernière est tombée dans la transgression. Au lieu d’être une aide pour l’homme, elle a été l’instrument de Satan pour le séduire et l’amener à désobéir.

Mais, ajoute l’apôtre, *la femme* (non les femmes croyantes) sera sauvée en enfantant. Il y a salut pour elle, quoiqu’elle porte, dans le travail et les douleurs de l’enfantement, une conséquence perpétuelle de sa faute. Mais les douleurs de l’enfantement ne sont pas un arrêt prononcé sur la vie de la femme. En mettant un enfant au monde, cette vie, loin d’être condamnée, est plutôt préservée. Mais il y a des promesses positives pour les femmes chrétiennes (de là ce mot : «si *elles* persévèrent), une vie de persévérance dans la foi qui se prévaut des promesses de Dieu ; dans l’amour qui est le caractère même de Dieu montré dans notre vie pratique ; enfin dans la sainteté qui est la séparation pour Dieu de tout mélange avec le caractère du monde ; une vie présentant les caractères précieux de modestie qui sont dépeints dans ce passage, est une garantie donnée par Dieu lui-même que la femme chrétienne sera préservée au milieu des dangers de l’accouchement. Toutefois n’oublions pas que, si les femmes chrétiennes ne *persévèrent* pas dans ces choses, il peut y avoir envers elles une discipline qui les prive des avantages que Dieu leur accorde en vue des dangers de l’enfantement.

# Chapitre 3

Vers. 1-7. — *Cette parole est certaine, que si quelqu’un aspire à la surveillance, il désire une oeuvre bonne : il faut donc que le surveillant soit irrépréhensible, mari d’une seule femme, sobre, sage, honorable, hospitalier, propre à enseigner, non adonné au vin, non batteur, mais doux, non querelleur, n’aimant pas l’argent, conduisant bien sa propre maison, tenant ses enfants soumis en toute gravité. (Mais si quelqu’un ne sait pas conduire sa propre maison, comment prendra-t-il soin de l’assemblée de Dieu ?) Qu’il ne soit pas nouvellement converti, de peur qu’étant enflé d’orgueil, il ne tombe dans la faute du diable. Or il faut aussi qu’il ait un bon témoignage de ceux de dehors, afin qu’il ne tombe pas dans l’opprobre et dans le piège du diable.*

Tandis que le chap. 2 traitait d’une manière générale de la conduite des hommes et des femmes dans la maison de Dieu, le chapitre que nous avons sous les yeux entre dans le détail de l’organisation proprement dite de cette maison. Il ne faut pas oublier que Timothée n’avait pas, comme Tite, pour mission spéciale d’établir des anciens, mais devait veiller sur l’ordre et sur la doctrine. Or la doctrine avait affaire à toute la conduite de ceux qui composaient la maison. L’apôtre n’enseigne pas d’abord à Timothée comment lui, Timothée, doit se conduire, mais comment *il faut* (1 Tim. 3:15) que les divers éléments qui constituent la maison se conduisent, Timothée lui-même en faisant partie et ayant, comme nous le verrons, par le fait qu’il possède un don, certains devoirs et certaines responsabilités dans ce milieu.

Au sujet de la «parole certaine» du vers. 1 nous renvoyons le lecteur à l’«Étude sur Tite», p. 86 et 87. — Il est incontestable que celui qui aspire à la surveillance de la maison de Dieu «désire une oeuvre bonne» (v. 1). Le surveillant ou évêque (episcopos) est identiquement le même homme que l’ancien (presbyter). En Actes 20, dans cette même assemblée d’Éphèse où l’apôtre laissait Timothée dans notre épître, ce même apôtre convoque les «anciens» et les appelle «surveillants» au v. 28. Ici, «celui qui aspire à la surveillance désire une oeuvre bonne», une oeuvre qui a l’approbation de Dieu, une oeuvre faite pour Dieu et pour Christ et accomplie dans l’intérêt des saints (\*). Toutefois elle n’a ce caractère qu’en tant qu’elle répond aux qualités détaillées ici. On pourrait aspirer à cette position par ambition, par orgueil, comme nous le voyons dans ce passage même et, dans ce cas, cette aspiration, n’ayant pour but que la satisfaction de la chair serait, non pas une bonne, mais une mauvaise oeuvre.

(\*) À ce sujet il peut être utile de remarquer que le grec a deux termes pour désigner les bonnes oeuvres, là où nos versions n’en ont qu’un. C’est le «ergon agathon» et le «ergon kalon». Ces deux termes ne sont pas identiques. Le premier (ergon agathon) désigne toutes les choses bonnes qui découlent de l’état moral du coeur purifié par le Seigneur : amour pour les frères, sympathie, support, tact, etc. Le second (ergon kalon) est un acte louable et visible aux yeux des hommes : aumônes, visites, soins aux malades, etc.

Citons pour les lecteurs que ce sujet intéresse tous les passages où se trouvent ces deux termes :

Ergon agathon : Actes 9:36 ; 2 Cor. 9:8 ; Éph. 2:10 ; Col. 1:10 ; 2 Thess. 2:17 ; 1 Tim. 2:10 ; 5:10 ; 2 Tim. 2:21 ; 3:17 ; Tite 1:16 ; 3:1 ; Hébr. 13:21 ; 1 Thess. 5:15.

Ergon kalon : Matt. 5:16 ; 26:10 ; Marc 14:6 ; Jean 10:32 ; 1 Tim. 3:1 ; 5:10, 25 ; 6:18 ; Tite 2:7, 14 ; 3:8, 14 ; Héb. 10:24 ; 1 Pierre 2:12.

Dans notre «Étude sur Tite», page 24, nous avons fait remarquer que l’épître à Timothée mentionne quatorze qualités requises de l’ancien ou surveillant. Ce chiffre 14, chiffre de double plénitude, semble insister doublement sur les qualités morales requises de l’ancien quand la maison de Dieu est en ordre. L’apôtre reviendra plus tard (5:17) sur certaines qualités accessoires du surveillant, qui sont aussi mentionnées dans Tite (1:9).

Ici le mot «irrépréhensible» est, comme en Tite, mis en tête de la liste, parce qu’il résume toutes les autres qualités. Nous trouvons ensuite : «mari d’une seule femme» que Tite ne mentionne pas. Cette phrase fait allusion à la coutume d’avoir plusieurs femmes, reçue parmi les païens, tolérée par la loi de Moïse, non sanctionnée par la loi divine, mais qui, si elle n’empêchait pas l’introduction du nouveau converti dans l’Assemblée chrétienne, le disqualifiait néanmoins d’une manière absolue pour l’administration de cette maison. Le trouble introduit dans la conduite de la famille par la présence de deux femmes est assez souvent rapporté dans l’Écriture pour que l’on puisse comprendre cette interdiction. Pour les autres qualités requises de l’ancien, le lecteur se référera à l’«Étude sur Tite», pages 19-28. L’épître à Timothée met un accent particulier sur le fait que le surveillant devait «conduire honnêtement sa propre maison» et «tenir ses enfants soumis en toute gravité» ; puis elle ajoute : «Mais si quelqu’un ne sait pas conduire sa propre maison, comment prendra-t-il soin de l’Assemblée de Dieu ?» Devant cette tâche auguste : les soins à donner à l’*Assemblée de Dieu*, qu’est-ce que ma propre maison ? Mais si, dans ce dernier cas, et dans ce domaine petit et restreint, je n’ai pas su montrer mes aptitudes d’administrateur, comment les montrerais-je dans le premier ? Ce passage montre en même temps l’immense importance qu’a pour Dieu sa maison ici-bas. Elle est le témoignage de toutes les vertus chrétiennes devant un monde qui les ignore. C’est ainsi qu’elle met en lumière l’ordre, la discipline, la dépendance, la soumission, l’obéissance, l’humilité, mais avant tout la vérité divine.

Il faut donc que le surveillant ou ancien tienne d’abord sa propre famille dans la discipline du Seigneur. Et quelle négligence de ces principes élémentaires de la Parole ne voit-on pas là où, contrairement à la Parole, les anciens sont établis par la congrégation. Il lui arrive, entre autres actes de désobéissance, de se choisir, comme anciens, des gens non mariés ou des gens sans enfants qui, par conséquent, n’ont jamais eu l’occasion de prouver qu’ils étaient accrédités de Dieu pour cet office !

L’apôtre ajoute deux caractères indispensables au surveillant, et qui, s’ils n’existaient pas, risqueraient d’introduire, chose terrible, des éléments sataniques dans la maison de Dieu. 1° Le surveillant ne doit pas être *nouvellement converti*. Dans cet état il n’a pas eu suffisamment l’occasion d’exercer devant Dieu le jugement de lui-même et n’a pas assez l’expérience de ce que peut la chair chez le chrétien, pour ne pas s’enorgueillir de la position éminente qu’il occupe dans la maison de Dieu. Or l’orgueil est la *faute du diable* qui a estimé comme un objet à ravir d’être égal à Dieu et a engagé l’homme dans le même chemin, ce qui a été sa perte. 2° Mais il y a encore un second danger pour le surveillant, c’est de ne pas avoir «un bon témoignage de ceux de dehors». Il ne suffit pas qu’il soit entouré de l’estime et de l’affection de ses frères. Il faut que le monde, habitué à médire des chrétiens comme de gens qui font le mal, soit confus en présence de leur bonne conscience et de leur bonne conduite et se trouve obligé, malgré sa haine, à leur rendre un bon témoignage.

Outre les qualités énumérées en premier lieu, nous voyons donc que l’ancien ne peut être choisi parmi les nouveaux convertis et doit avoir un bon témoignage de la part du monde, sinon il tomberait dans le *piège du diable* qui est de semer l’opprobre sur le non de Christ en le discréditant par la conduite réelle ou supposée des siens (cf. 2 Tim. 2:26) qui n’est pas accompagnée d’une bonne conscience.

Vers. 8-13. — *De même, il faut que les serviteurs soient graves, non doubles en paroles, non adonnés à beaucoup de vin, non avides d’un gain honteux, gardant le mystère de la foi dans une conscience pure ; et que ceux-ci aussi soient premièrement mis à l’épreuve ; ensuite, qu’ils servent, étant trouvés irréprochables. De même, que les femmes soient graves, non médisantes, sobres, fidèles en toutes choses. Que les serviteurs soient maris d’une seule femme, conduisant bien leurs enfants et leurs propres maisons ; car ceux qui ont bien servi acquièrent un bon degré pour eux et une grande hardiesse dans la foi qui est dans le christ Jésus.*

Il est digne de remarque que dans l’épître à Tite, délégué de l’apôtre pour établir des anciens, il ne soit fait aucune mention des serviteurs de l’assemblée ou diacres. La raison en est simple. En Actes 6, nous voyons les serviteurs choisis, non par un délégué des apôtres, mais par les frères, et ensuite établis par les douze. Ils ne rentraient donc pas dans le mandat confié à Tite. Dans la première épître à Timothée il s’agit, non pas tant de l’établissement des anciens, que des qualités requises de ceux qui remplissent des charges dans la maison de Dieu, aussi les serviteurs et les servantes ou diaconesses y trouvent largement leur place.

Ces qualités ont trait avant tout à leur tenue morale. Les serviteurs doivent être *graves.* Le serviteur doit être connu comme représentant, dans son service, la dignité de son maître et pénétré lui-même de sa responsabilité à cet égard. Il ne doit pas être double en paroles, car il fait partie d’un ensemble destiné à témoigner de la vérité et à la soutenir. Il ne doit pas être adonné à beaucoup de vin qui lui ferait perdre l’attention soutenue qu’il doit vouer à son service. Il ne doit pas être «avide d’un gain honteux», car il est honteux de convertir le service du Seigneur en un moyen de gagner de l’argent. Il doit enfin «garder le mystère de la foi dans une conscience pure».

Un mystère est toujours une chose jadis cachée, mais maintenant révélée. Le mystère de la foi est l’ensemble des vérités qui constituent le christianisme, et qui ont été pleinement mises en lumière par la mort et la résurrection de Christ. Toutes les vérités relatives à la position céleste du chrétien, révélées pour la première fois à Marie de Magdala ; toutes les vérités dépendant d’un Christ glorieux et assis à la droite de Dieu, vérités confiées à Paul, concernant l’Église, son union en un seul corps avec Christ, sa Tête glorieuse dans le ciel, sa dignité d’Épouse de Christ et l’espérance de la venue du Seigneur, toutes ces vérités, et d’autres encore constituent «le mystère de la foi».

Combien les chrétiens qui occupent des places, dirions-nous subalternes, dans la maison de Dieu, sont loin de ce qui est exigé ici des serviteurs (ou diacres) dans l’assemblée ! Il n’en avait pas été ainsi d’Étienne, ni de Philippe, qui étaient d’entre «les sept» choisis pour le service par les frères de Jérusalem (Actes 6). Tous deux avaient acquis dans leur service «un bon degré et une grande hardiesse dans la foi qui est dans le Christ Jésus» ; le premier, rendant témoignage de tout l’enseignement donné par le Saint Esprit envoyé du ciel, le second annonçant puissamment dans le monde l’Évangile du salut. Ainsi la prédication de l’ensemble de la Révélation divine fut remise à deux serviteurs qui s’étaient acquis un bon degré dans les humbles fonctions qui leur avaient été confiées.

Ce n’est pas seulement du reste la *connaissance* des vérités célestes et du mystère de l’Église qui leur est demandée, mais ils doivent la garder «dans une conscience pure». Il faut qu’un état irréprochable devant Dieu corresponde à cette connaissance et qu’elle ne soit pas affaire d’intelligence, mais soit inséparable d’une conscience exercée devant Dieu. Il faut un état moral qui recommande la vérité que l’on présente.

Les serviteurs, comme les surveillants, devaient être «premièrement mis à l’épreuve». Il ne s’agit pas ici, je pense, d’une certaine période d’initiation après laquelle les diacres ou les anciens pouvaient être révoqués, mais d’une épreuve et enquête minutieuse et pratique au moment où ils entrent dans leur service, afin que toutes les qualités requises soient reconnues correspondre au tableau que la Parole nous fait ici des charges dans la maison de Dieu. Après cette enquête, les serviteurs pouvaient entrer dans leur service.

L’apôtre passe ensuite aux traits qui doivent caractériser les femmes. Il ne dit pas *leurs* femmes, car, d’un côté, toutes les femmes des «diacres» pouvaient ne pas être des «diaconesses» ; de l’autre il comprend peut-être aussi sous cette appellation les femmes des anciens ou surveillants. Il leur est comparativement peu demandé, mais il s’agit surtout de choses dans lesquelles la femme serait plus que d’autres en danger de faillir. Leur gravité doit s’accorder avec celle de leur mari. Combien souvent le désaccord entre mari et femme, quant au sérieux à apporter dans la vie habituelle, a nui au témoignage qu’ils étaient appelés à rendre !

La «médisance» est devenue chez les femmes la conséquence de leur tendance à un vain babil, mais peut dépendre aussi du fait qu’étant peut-être présentes aux confidences que leurs maris reçoivent, elles ne savent pas s’imposer une réserve doublement nécessaire dans un service qu’elles partagent avec leur époux. La sobriété peut avoir trait aux aliments vers lesquels une certaine gourmandise pourrait porter la femme, mais plutôt à la retenue qui l’empêche de se livrer à ses impressions. Enfin les «servantes» doivent être «fidèles en toutes choses» ; elles doivent montrer dans leur service une stricte fidélité, ne profitant de rien pour elles-mêmes et n’avantageant pas l’un au détriment de l’autre.

Après avoir parlé des femmes, l’apôtre revient aux serviteurs dans leurs rapports avec leur famille. Leur devoir à l’intérieur de la maison est le même que celui des anciens ou surveillants. Il faut que l’ordre de la maison de Dieu soit représenté dans le domaine restreint de nos propres demeures. Quelque subalterne que soit en apparence l’office du diacre, il a une grande importance dans le témoignage. On voit, en Actes 6, le prix que les apôtres mettaient à ce service. Il fallait que ces hommes eussent «un bon témoignage» et qu’ils fussent «pleins de l’Esprit Saint et de sagesse». Il en sera des serviteurs comme il en fut d’Étienne et de Philippe. S’ils servent bien «ils acquièrent un bon degré pour eux (autrement dit, ils montent en grade) et une grande hardiesse dans la foi qui est dans le christ Jésus».

Vers. 14-16. — *Je t’écris ces choses, espérant me rendre bientôt auprès de toi ; mais si je tarde, — afin que tu saches comment il faut se conduire dans la maison de Dieu, qui est l’assemblée du Dieu vivant, la colonne et le soutien de la vérité. Et, sans contredit, le mystère de la piété est grand : — Dieu a été manifesté en chair, a été justifié en Esprit, a été vu des anges, a été prêché parmi les nations, a été cru, au monde, a été élevé dans la gloire.*

Après avoir montré quels doivent être le caractère moral et la conduite des surveillants, des serviteurs et des servantes dans la maison de Dieu : dans ce milieu dont, à l’origine, les principes sont absolument opposés à ceux du monde ; dans ce domaine de la foi et de la profession chrétienne, dont les habitants sont appelés à manifester devant le monde un bel ordre moral selon Dieu — après avoir, dis-je, exposé ces choses, la pensée de l’apôtre revient à son cher fils Timothée. Quoique Timothée soit appelé à surveiller l’ordre de la maison de Dieu jusqu’au retour de l’apôtre, et au milieu de tous ceux qui sont appelés à observer cet ordre, il doit savoir, lui-même aussi, comment il doit se conduire dans cette maison, et quel rôle il doit y tenir. Or c’est la conduite individuelle de Timothée que nous présentera particulièrement le chap. 4 qui va suivre.

Il y eut un moment, décrit dans les premiers chapitres des Actes, où, par suite de l’effusion du Saint Esprit à la Pentecôte, il n’existait pas de différence entre les matériaux dont Dieu édifiait sa maison, et ceux avec lesquels l’homme la bâtissait, Dieu ayant confié ces matériaux à la responsabilité de l’homme, qu’il s’agît de personnes ou de doctrines. Ce moment fut de peu de durée. Au début la foi vivante et la profession étaient inséparables. Tous les membres de la famille chrétienne avaient part aux privilèges de la maison de Dieu, de l’assemblée du Dieu vivant. Mais à peine fut-elle confiée à la responsabilité de ceux qui en faisaient partie, que le déclin commença et qu’elle fut gâtée de mille manières. Les exemples d’Ananias et de Sapphira, mentant au Saint Esprit qui habite cette maison, ensuite les murmures, les divisions, les sectes, l’impureté, le légalisme, les mauvaises doctrines, furent les éléments de ce déclin. Plus tard vinrent «les loups redoutables», «les doctrines perverses» et graduellement, même du temps des apôtres, l’état mentionné dans la seconde épître à Timothée, en Jude, en 2 Pierre, état que nous avons aujourd’hui sous les yeux, seulement beaucoup plus développé et qui aboutira à l’apostasie finale sous la forme de «la grande prostituée» de l’Apocalypse.

En 1 Timothée et Tite, la force pour combattre le mal, ainsi que la fidélité chrétienne, se trouvent encore là chez le grand nombre ; et ceux qui s’opposent à la saine doctrine dans l’assemblée ne sont que quelques-uns (1 Tim. 1:3 ; 4:1). L’apôtre peut enseigner à son fidèle disciple «*comment il faut se conduire dans la maison de Dieu*». Ce terme caractérise de fait tout le contenu de la première épître à Timothée.

Cependant il ne faut pas penser que, parce que le mal a tout envahi et que la maison de Dieu est devenue «une grande maison» (2 Tim. 2:20), le chrétien ne puisse pas réaliser ce que «la maison de Dieu, qui est l’assemblée du Dieu vivant», doit être, malgré l’abandon général de la vérité qui la caractérise aujourd’hui. Le conseil de Dieu est immuable ; ce qu’il a décrété, il l’établira pour toujours. Qui pourra détruire l’Unité de l’Église, corps de Christ ? Qui pourra empêcher l’Église d’être l’Épouse de Christ ? Si l’unité de l’Église n’est plus visible dans ce monde, elle peut y être manifestée par deux ou trois, réunis à la table du Seigneur. Si l’Église, comme Épouse de Christ, lui est devenue infidèle, ces mêmes deux ou trois peuvent réaliser par la foi cette parole : «L’Esprit et l’Épouse disent : Viens !» Si l’Église, habitation de Dieu par l’Esprit, est en ruines, quelques-uns peuvent réaliser son bon ordre, comme Dieu l’a établi, et continuer à rendre témoignage à la vérité dont elle est la colonne et le soutien.

De cette manière, les exhortations contenues ici sont aussi réalisables qu’aux plus beaux jours de l’Église. Appliquons-nous en donc sérieusement le contenu. Répondons au voeu de l’apôtre qui désire que nous sachions comment nous conduire dans cette maison. Grâce à Dieu, elle existe ; l’Esprit de Dieu y habite ; la vérité s’y trouve ; la parole de Dieu y est prêchée ; ceux qui maintiennent ces vérités sont bienheureux et éprouvent ce que c’est d’avoir la puissance de Dieu comme secours au milieu de leur extrême faiblesse. Détournons nos regards de ce que l’homme en a fait ; contemplons-la avec les yeux de Dieu ; voyons comment il l’établira quand tous ses conseils à son égard seront réalisés.

Nous apprenons par la Parole de Dieu comment nous devons nous y conduire. Suivons scrupuleusement, consciencieusement, chacune de ces instructions et, quand même nous ne serions que deux ou trois pour les mettre en pratique, nous resterions encore, semblables à Philadelphie, le témoignage, devant le monde, de ce qu’est cette maison.

Elle est «la maison de Dieu». La maison de Dieu est bâtie et établie ici-bas, car il n’est pas question ici, comme nous l’avons dit en commençant, du corps de Christ et de sa position céleste en union avec sa Tête glorieuse dans le ciel. La maison de Dieu est établie afin que le monde qui l’entoure apprenne ce que Dieu est, en voyant cet organisme fonctionner normalement selon les pensées de Dieu.

Elle est «l’Assemblée du Dieu vivant». C’est de cette assemblée, formée de pierres vivantes, que le Fils du Dieu vivant est «la pierre angulaire». C’est là que la puissance de la vie divine agit par le Saint Esprit ; c’est là qu’il habite. Christ qui bâtit cette assemblée l’a fait en vertu de sa résurrection d’entre les morts, comme Fils du Dieu vivant.

Elle est «la colonne et le soutien de la vérité». Cette maison a un témoignage public à rendre devant le monde. Ce témoignage est *la vérité*, non pas certains côtés de la vérité, mais la vérité tout entière. Donc ces deux choses, la présence du Dieu vivant, dans la personne de Christ, par le Saint Esprit, et la vérité sont ce qui la caractérise. Notons encore une fois que c’est l’Église, telle que Dieu l’a établie ici-bas pour rendre témoignage devant le monde, dont il est question ici, et non pas l’Église corrompue et travestie telle que l’homme l’a faite. Dieu a donné cette mission à son assemblée, et cette mission subsiste. Il veut, par elle, faire connaître ses pensées dans le monde. Cette maison est donc l’endroit où la vérité est proclamée et où sa «profession» est maintenue, et nulle part ailleurs. Tout ce que l’Ennemi a fait pour ébranler la vérité ne sert qu’à la mettre en lumière.

La vérité est la pensée de Dieu sur toutes choses, sur ce qu’Il est Lui-même, sur ce qu’est l’homme, sur ce qu’est le ciel, la terre et l’enfer, et Satan, et le monde. En un mot la vérité embrasse toutes choses aux yeux et dans les pensées de Dieu. Cette vérité nous est pleinement révélée dans la personne de Christ, par sa Parole et par son Esprit. C’est pourquoi Christ, la Parole, et l’Esprit sont appelés «la vérité», mais la vérité se résume dans cette personne, proclamée et révélée (voyez Jean 14:6 ; 17:17 ; 1 Jean 5:7). Le monde doit voir dans et par l’assemblée tout ce que celle-ci connaît de Christ, tout ce qui fait d’elle son témoin.

L’assemblée est la *colonne* sur laquelle le nom de Christ, la vérité, est écrit, pour le faire connaître au monde entier. Quelle vaste mission ! C’est en cela que consiste le témoignage de l’Église. Même au cas où la Parole serait entièrement inconnue, l’Assemblée devrait, par toute sa conduite, faire resplendir la vérité, Christ, à tous les yeux. L’assemblée est le *soutien* de la vérité. Elle est la plateforme sur laquelle la vérité est édifiée, la base sur laquelle Dieu l’a placée.

Comme est l’ensemble, l’Assemblée du Dieu vivant, tel aussi l’individu. Si le Christ habite par la foi dans nos coeurs, nous devenons individuellement ses témoins dans le monde, une lettre de Christ, connue et lue de tous les hommes, en sorte que, comme disait un frère, celui qui s’approche de cette habitation voie, au premier coup d’oeil, Christ à la fenêtre. L’apôtre, parlant de lui-même, dit : «Nous recommandant nous-mêmes à toute conscience d’homme devant Dieu, par la *manifestation de la vérité*» (2 Cor. 4:2).

Après avoir parlé de la vérité qui, comme nous l’avons vu, est concentrée dans la personne de Christ, de sa Parole et de son Esprit et qui est proclamée par l’Assemblée du Dieu vivant sur laquelle la vérité est écrite et établie, l’apôtre aborde un sujet qui se lie intimément au sujet précédent, c’est-à-dire celui de la *piété*, des relations de l’âme avec Dieu, et montre ce qui produit ces relations et les entretient. Car ce n’est pas tout que d’appartenir à cette maison de Dieu, colonne et soutien de la vérité ; il faut aussi chez ceux qui composent cette maison la *piété*, c’est-à-dire les rapports individuels de leur âme avec Dieu. Comment ces rapports peuvent-ils être produits et maintenus ? C’est là le *mystère*, ou secret de la piété. Notez que, dans le Nouveau Testament un mystère n’est jamais une chose cachée, mais, au contraire, un secret pleinement révélé. (\*)

(\*) Ceux qui désireraient étudier ce sujet : le mystère, en trouveront tous les éléments dans les passages suivants : Matt. 13:11 ; Rom. 11:25 ; 16:25 ; 1 Cor. 2:7 ; 4:1 ; 13:2 ; 15:51 ; Éph. 1:9 ; 3:3 ; 4:9 ; 5:32 ; 6:19 ; Col. 1:26-27 ; 2:2 ; 4:3 ; 2 Thess. 2:7 ; 1 Tim. 3:9, 16 ; Apoc. 1:20 ; 10:7 ; 17:5, 7.

*La piété* est un composé de deux sentiments qui vont grandissant dans l’âme, à mesure que ses relations avec Dieu deviennent plus habituelles et plus intimes ; aussi le chrétien est-il tenu de «s’y exercer» (4:7). Ces sentiments sont, en premier lieu, la *crainte de Dieu* (\*). L’âme, dès qu’elle est admise dans la pleine lumière de Sa présence, apprend à haïr le mal, parce que Dieu le hait, et à aimer le bien, parce que Dieu l’aime. Cette crainte, loin de nous faire fuir la présence de Dieu, nous rapproche de Lui et nous remplit de *confiance,* car nous savons que Lui seul est capable de nous conduire et de nous maintenir jusqu’au bout dans cette voie. Toutes les bénédictions de notre marche chrétienne dépendent de la piété ; de là l’importance d’en connaître le secret et de quelle manière elle peut être produite et s’accroître chez les siens.

(\*) Voyez Hébr. 5:7 l’identification de la piété avec la crainte de Dieu.

Ce secret consiste à n’être occupé que d’un seul objet, de Dieu «venu en chair», de *Christ-homme.*

La *doctrine qui est selon la piété* (6:3) contient beaucoup de choses, et il est à désirer que nous n’en négligions aucune ; mais la piété elle-même n’a qu’un objet : l’homme Christ Jésus, connu personnellement ; elle découle de cette connaissance.

Nous avons déjà vu ce qu’est «le *mystère de la foi*» (3:9). Malgré son immense étendue et sa richesse, ce dernier n’est pas appelé *grand* comme celui de la piété. Il est composé de toutes les vérités qui sont la conséquence de la rédemption. Le mystère de la piété n’est pas un ensemble de doctrines ; c’est la révélation d’une personne, la révélation de Dieu, autrefois le Dieu invisible, mais maintenant rendu visible dans la personne d’un homme.

Ce mot : «la piété» se rencontre, d’une manière presque exclusive dans la seconde épître de Pierre et dans les épîtres pastorales, mais, avant tout dans l’épître que nous étudions. La piété ne peut se former que sur ce qui a été révélé dans la personne de Christ

Dieu, lumière et amour, a été *manifesté en chair*, c’est-à-dire dans la personne d’un *homme.* Dieu, manifesté de cette manière, a été *justifié en Esprit*. D’abord l’évidence de l’absence, chez lui, de tout péché a été démontrée pendant sa vie par la puissance du Saint Esprit ; ensuite Il a été justifié, selon ce même Esprit, par sa résurrection d’entre les morts.

S’agit-il pour moi de connaître Dieu, d’apprendre ce qu’est sa justice, de le voir, de l’entendre, de croire en Lui, je trouve tout cela en Christ homme ; c’est sur cet homme que sont fondées toutes les relations entre Dieu et les hommes.

«*A été vu des anges*». Dieu a été rendu visible aux anges quand Il s’est manifesté en chair, dans un homme. Les anges ne peuvent voir le Dieu invisible. Du moment qu’Il est venu ici-bas, comme petit enfant dans une crèche, ils le voient. Étendu dans le sépulcre, les anges le contemplent. Ils sont les premiers à sa naissance, les premiers à sa résurrection.

«*Prêché parmi les nations*». Dieu venu en chair est le sujet du témoignage, non seulement parmi les Juifs, mais dans le monde entier.

«*Cru au monde*», ce Dieu manifesté en chair est un objet de *foi*, non de vue, dans ce monde.

«*Élevé dans la gloire*». Venu comme homme ici-bas, il est monté comme homme dans la gloire. C’est maintenant là que la piété le voit, le connaît, s’entretient avec Lui, cherche à lui plaire, s’adresse à Lui. Tous les sentiments de la piété tournent autour de Lui qui en est le centre.

Le secret de la piété, des relations de l’âme avec Dieu, basées sur la crainte de Dieu et la confiance en lui, nous le retrouvons donc dans la connaissance de la personne de Christ. En 2 Thess. 2:7, on trouve, terrible contraste, le *mystère d’iniquité* qui est précisément la négation de Jésus Christ, venu en chair, auquel Satan substituera l’Antichrist (1 Jean 4:12).

Dans les trois premiers chapitres de notre épître, nous avons trouvé en 1:15, l’oeuvre de Christ pour les croyants ; en 2:4 son oeuvre pour tous les hommes ; en 3:15 sa personne comme étant la vérité elle-même ; en 3:16, sa personne comme base unique de toute piété.

# Chapitre 4

Vers. 1-5. — *Or l’Esprit dit expressément qu’aux derniers temps quelques-uns apostasieront de la foi, s’attachant à des esprits séducteurs et à des enseignements de démons, disant des mensonges par hypocrisie, ayant leur propre conscience cautérisée, défendant de se marier, prescrivant de s’abstenir des viandes que Dieu a créées pour être prises avec action de grâces par les fidèles et par ceux qui connaissent la vérité ; car toute créature de Dieu est bonne et il n’y en a aucune qui soit à rejeter, étant prise avec action de grâces, car elle est sanctifiée par la parole de Dieu et par la prière.*

Ces versets sont la contrepartie des v. 15 et 16 du chapitre précédent. Ils nous font entrevoir ce qui se passera aux derniers temps dans cette maison établie comme la colonne et le soutien de la vérité. Non pas que ce passage nous décrive la dernière phase de l’apostasie qui nous est révélée dans le mystère d’iniquité de 2 Thess. 2:7-12. La ruine de l’Église responsable, déjà commencée, comme nous l’avons vu, au temps des apôtres, ira en s’accentuant de plus en plus, et ce passage n’en donne pas la période ultime, mais nous décrit ce que nous voyons se dessiner de plus en plus au milieu de la chrétienté professante.

C’est pour cela que l’apôtre nous parle ici, d’une manière générale, des «derniers temps» et de «quelques-uns» qui «apostasieront de la foi». Cet abandon complet de la vérité n’est donc pas encore devenu général, mais il était «expressément» annoncé, déjà du temps des apôtres. Il n’est pas nécessaire de chercher cette prophétie du Saint Esprit dans un passage spécial de la Parole ; nous croyons qu’ici l’Esprit le dit expressément par la bouche des apôtres.

Mais, s’il ne s’agit encore que de quelques-uns, leur condition n’en est pas moins épouvantable : Ils «apostasieront de la foi». Sous ce terme la Parole décrit l’abandon public d’un ensemble de doctrines confié à la foi et reçu par elle. Cela implique, contrairement à ce que d’autres ont avancé, quelque chose de bien plus étendu en gravité que la défense de se marier et la prescription de s’abstenir de viandes. C’est, en premier lieu, l’attachement à des «esprits séducteurs» et à «des enseignements de démons». Les esprits de démons se substituent à l’Esprit de Dieu tout en professant en dépendre et s’imposent aux âmes pour leur faire abandonner Christ. Ceux qui enseignent ces malheureuses victimes «disent des mensonges par hypocrisie». Ils se donnent une apparence de piété qu’ils n’ont pas, pour mentir et assujettir les âmes à Satan. Sur cette voie de mensonge leur conscience ne les arrête ni ne les entrave, parce qu’elle est «cautérisée», dépourvue de tout sentiment du bien et du mal, du juste et de l’injuste. Nous trouvons ici une progression dans le mal. Au chap. 1:19, ces faux docteurs avaient simplement «rejeté une bonne conscience» ; ici, ils l’ont détruite et réduite définitivement au silence en l’endurcissant, ce qui les rend absolument insensibles à tout appel que cette conscience aurait pu leur adresser. Chose terrible ! Quand la conscience a perdu toute sensibilité et est définitivement endurcie, il n’y a plus d’espoir, l’Esprit de Dieu ne pouvant plus se servir du seul levier qu’il puisse employer pour amener un pécheur devant Dieu.

Toutes les manifestations spirites, présentées sous forme religieuse par des trompeurs, ne sont-elles pas aujourd’hui comme le commentaire vivant de ces paroles ?

Ajoutez à cela certaines prescriptions ascétiques sorties des erreurs gnostiques et qui n’ont pas tardé à s’infiltrer, partiellement du moins, dans le catholicisme. Les gnostiques enseignaient qu’il y avait deux principes divins, un mauvais résidant dans le corps et un bon dans l’âme. Les pratiques de l’ascétisme pouvaient seules affranchir du premier. On sait à quels abîmes de corruption ces pratiques ont donné lieu. Revenant particulièrement au sujet de l’abstention des viandes, l’apôtre fait ressortir que ceux qui «connaissent la vérité», dont l’assemblée du Dieu vivant est le soutien et la colonne, ne peuvent se laisser tromper par ces mensonges sataniques. Comment les chrétiens pécheraient-ils en se nourrissant des créatures de Dieu, quand ils le font avec action de grâces ? «Toute créature de Dieu est bonne» (1 Cor. 10:25, 26), puisqu’elles deviennent, quand on les prend, des occasions d’exprimer à Dieu la reconnaissance du fidèle ? Aucune créature n’est à rejeter, car elle nous est apportée par la parole de Dieu. Si la loi déclare certaines créatures pures et d’autres impures, la parole de Dieu, sous le régime de la liberté et de la grâce, cette parole adressée jadis à Pierre, nous enseigne à ne pas tenir pour impur ce que Dieu a purifié et que nous pouvons manger de tout, quadrupèdes, et reptiles de la terre, et oiseaux du ciel (Actes 9:12-15).

Toutes ces choses sont des dons de Dieu ; nous en rendons grâces en les prenant et ainsi nous sommes mis en rapport, par la prière, avec Dieu qui nous les a donnés. Ce mot «prière» traduit «intercession» au chap. 2:1 signifie plutôt les rapports personnels d’intimité avec Dieu. La Parole nous donne ces aliments, la prière les reçoit comme mis à part pour nous et nous en rendons grâces. Nous voyons dans ces aliments un des innombrables exemples de la bonté de Dieu envers nous en faisant servir ses créatures à notre usage. C’était, du reste, ce que Dieu avait dit à Noé après le déluge (Gen. 9:3).

Vers. 6-8. — *En proposant ces choses aux frères, tu seras un bon serviteur du christ Jésus, nourri dans les paroles de la foi et de la bonne doctrine que tu as pleinement comprise. Mais rejette les fables profanes et de vieilles femmes, et exerce-toi toi-même à la piété : car l’exercice corporel est utile à peu de chose, mais la piété est utile à toutes choses, ayant la promesse de la vie présente et de la vie qui est à venir*.

Timothée avait à proposer ces choses aux frères. On voit ici ses fonctions comme serviteur de Jésus Christ qui avait appris par l’apôtre comment se conduire dans la maison de Dieu. Il avait à mettre les frères en garde contre les enseignements sataniques et l’effort de les ramener à la loi, en disant : «Ne prends pas, ne goûte pas, ne touche pas». En faisant ainsi il était un bon serviteur (diakonos) dans l’assemblée du Dieu vivant, non pas avec un titre officiel comme les diacres et les diaconesses (serviteurs et servantes), mais avec un service général, le don qui lui avait été conféré par prophétie. «Nourri dans les paroles de la foi et de la bonne doctrine que tu as comprise (ou suivie avec exactitude)» : Ces paroles de la bonne doctrine faisaient sa nourriture et c’est ainsi qu’il était un bon serviteur. Or la bonne doctrine et la foi qui la saisit ne doivent jamais être séparées et l’on voit quel but vital a l’enseignement de la vérité présenté de cette manière. Cela contredit de la manière la plus formelle les tendances actuelles de la chrétienté professante qui sépare l’étude de la Parole de la foi, ou qui prêche la pratique chrétienne sans la doctrine sur laquelle elle est basée et établie, et sans la connaissance de la personne de Christ, seul secret de cette pratique. Or cette doctrine était confiée à Timothée (\*).

(\*) Je cite ici tous les passages qui, dans les épîtres pastorales, se rapportent à la doctrine et à l’enseignement : 1 Tim. 1:10 ; 4:1, 6, 11, 13, 16 ; 5:7 ; 6:1, 2, 3 ; 2 Tim. 2:2 ; 3:10, 16 ; 4:3 ; Tite 1:9 ; 2:1, 7, 10.

En enseignant la bonne doctrine, Timothée devait rejeter «les fables profanes et de vieilles femmes», du radotage, dont il y avait non seulement à ne tenir aucun compte, mais qu’il fallait résolument mépriser et bannir, comme corrompant, par son intrusion, la précieuse vérité de Dieu. Timothée, dans son enseignement, avait montré quel rôle immense jouait la piété pratique, les rapports de crainte et de confiance de l’âme avec Dieu, dans la doctrine chrétienne et comme but de cette doctrine. Aussi avait-il à s’y exercer *lui-même*, à pratiquer habituellement les rapports de communion entre son âme et Lui. La piété exige qu’on s’y exerce habituellement. Constamment la chair nous sollicite à cultiver des rapports avec le monde et les choses visibles au lieu de s’en entretenir avec le Seigneur.

Il en est de même de «l’exercice corporel». Je ne pense pas qu’il s’agisse ici de macérations, comme quelques-uns l’ont dit, mais de cultiver les exercices du corps par lesquels non seulement la santé est maintenue, mais qui sont utiles aussi à l’équilibre de l’esprit. Ces choses ne sont donc point défendues au chrétien, mais leur utilité est bien restreinte, contrairement à l’opinion qui prévaut aujourd’hui dans le monde. La piété, par contre, est utile à *toutes* choses. Elle a une promesse. Elle peut nous amener à négliger l’exercice du corps, afin de ne rien perdre des relations de notre âme avec Dieu ; mais, ce qui est bien plus important, Dieu a soin de la vie présente des siens ; c’est une promesse de sa part, et il ne permettra pas que leur vie soit raccourcie par le manque, s’il le faut, d’exercice corporel. Paul prisonnier est un exemple de ce principe. Bien plus que cela, la piété, l’exercice spirituel, est utile à toutes choses, ayant la promesse d’une vie qui est au-delà de la vie présente ; et n’ouvre-t-elle pas des horizons mille fois plus précieux que la vie passagère d’ici-bas ? Cette vie, nous le verrons, Timothée était appelé à la saisir (6:12).

Vers. 9-10. — *Cette parole est certaine et digne de toute acceptation ; car si nous travaillons et sommes dans l’opprobre, c’est parce que nous espérons dans le Dieu vivant qui est le conservateur de tous les hommes, spécialement des fidèles.*

«Cette parole est certaine et digne de toute acceptation». Nous avons vu ce même terme au chap. 1:15 relativement à l’oeuvre de Christ et au salut qui est la part de la foi. Une telle vérité est d’une certitude absolue et doit être pleinement acceptée. L’apôtre attache ici la même certitude à la piété qui est utile «à toutes choses». La foi et la piété ont la même importance quant à leurs conséquences éternelles : la première, le salut par Christ, la seconde, la vie à venir. C’était pour cela, pour que la piété fût réalisée par les chrétiens, que Paul travaillait et supportait l’opprobre. Il était au chap. 1:16 l’exemple de ceux qui viendraient à croire en Christ pour la vie éternelle ; il est ici l’exemple de ceux qui ont mis leur espoir dans le Dieu vivant. À travers toutes ses souffrances il ne pensait qu’à maintenir les rapports bénis de l’âme avec Dieu, soit pour lui, soit pour ses frères, et il savait que ce Dieu, conservateur de tous les hommes et spécialement des fidèles, ne lui manquerait pas pour conserver sa vie à travers tous les dangers qui la menaçaient. Comme il est le Créateur, il est le Conservateur de tous les hommes, sans distinction de leur état moral, mais ce Dieu Conservateur, comme l’apôtre vient de le montrer, l’est particulièrement des fidèles, car le monde n’a ni la promesse de la vie présente, ni celle de la vie à venir.

Je désire ajouter encore ici quelques mots sur le sujet si important de la piété. Nous l’avons déjà dit : elle est le maintien habituel des relations de l’âme avec Dieu. Chose tout à fait remarquable, la piété est mentionnée et recommandée seulement dans les trois épîtres pastorales et dans la seconde épître de Pierre. Ce mot revient 9 fois en 1 Timothée, 2 fois en 2 Timothée, 2 fois en Tite, 4 fois en 2 Pierre. Dieu y insiste pour le temps où le danger du déclin de l’Église, puis son déclin avéré, puis la ruine qui précède son apostasie finale, sont le sujet dont le Saint Esprit veut nous occuper. Dans tous les cas la sauvegarde se trouve dans les relations individuelles des âmes avec Dieu. En 1 Timothée, où la maison de Dieu n’est pas encore en ruine, la piété est mentionnée comme la sauvegarde pour le maintien de cette maison et des individus qui la composent. En Tite, la connaissance de la vérité doit produire la piété (1:1). En 2 Timothée 3:5, la ruine étant complète, la piété n’est plus qu’une formule dont la puissance est désormais absente. En 2 Pierre qui envisage les temps de la fin, elle est un don de Dieu que le fidèle doit maintenir précieusement (\*).

(\*) Je cite ici tous les passages qui ont trait à la piété : 1 Tim. 2:2 ; 3:16 ; 4:7, 8 ; 6:3, 5, 6, 11 ; 2 Tim. 3:5, 12 ; Tite 1:1 ; 2:12 ; 2 Pierre 1:3, 6, 7 ; 3:11.

Vers. 11-16. — *Ordonne ces choses et enseigne-les. Que personne ne méprise ta jeunesse ; mais sois le modèle des fidèles, en parole, en conduite, en amour, en foi, en pureté. Jusqu’à ce que je vienne, attache-toi à la lecture, à l’exhortation, à l’enseignement. Ne néglige pas le don de grâce qui est en toi, qui t’a été donné par prophétie avec l’imposition des mains du corps des anciens. Occupe-toi de ces choses ; sois-y tout entier, afin que tes progrès soient évidents à tous. Sois attentif à toi-même et à l’enseignement ; persévère dans ces choses, car en faisant ainsi, tu te sauveras toi-même et ceux qui t’écoutent.*

«Ordonne ces choses et enseigne-les». *Ordonner* était le propre du mandat confié à Timothée. C’était pour cela que l’apôtre l’avait prié de rester à Éphèse (1:3) ; mais il lui était enjoint de réaliser (1:5) que le but de l’ordonnance était l’amour. Cette ordonnance lui avait été confiée par prophétie (1:18). Il était donc tout à fait selon le caractère de Timothée d’ordonner ces choses. Cependant sa mission était elle-même subordonnée à l’autorité de l’apôtre dont il était le délégué, aussi ce dernier lui dit-il au chap. 6:13 : «Je t’ordonne devant Dieu... que tu gardes ce commandement».

Dans les versets que nous venons de lire nous trouvons, comme nous l’avons remarqué plus haut, les recommandations personnelles de l’apôtre à Timothée. Le point principal de ces recommandations est, dans toute cette épître, la doctrine ou l’enseignement. Ce dernier est mentionné trois fois dans les quelques versets cités plus haut. Timothée avait à *enseigner* les choses que l’apôtre lui avait confiées ; il avait à s’attacher à l’*enseignement* quant à son action publique (vers. 13) ; il avait à y être attentif pour lui-même (v. 16) .

Mais ce passage comporte beaucoup d’autres points et les exhortations qu’il contient sont très précieuses comme s’adressant à chacun de ceux qui sont engagés dans l’oeuvre du Seigneur.

La jeunesse de Timothée, engagé dans de si graves et importantes fonctions, surtout dans l’enseignement parmi les saints, pouvait l’exposer au mépris des mal‑intentionnés. Le moyen pour lui de commander le respect était d’être un modèle pour tous, d’être à la tête des fidèles comme objet à imiter. Tel avait été l’apôtre lui-même, quand il disait : «Soyez tous ensemble mes imitateurs, frères, et portez vos regards sur ceux qui marchent ainsi suivant le modèle que vous avez en nous» (Phil. 3:17). Et ici: «Sois le modèle des fidèles, en parole, en conduite», deux choses trop souvent dissociées dans la vie du chrétien et qui devraient être le reflet l’une de l’autre. Quant à l’état intérieur, il devait avant tout se manifester par «l’amour». C’est «la fin de l’ordonnance», le grand but, le vrai résultat de son activité, mais l’amour est inséparable de «la foi», cette énergie de l’âme qui saisit les promesses de Dieu; enfin Timothée avait à se distinguer par la «pureté», qu’elle se montrât dans les pensées, les paroles ou la conduite. Mais revenons encore, à ce sujet, sur la signification du mot foi dans cette épître. Elle peut être, comme nous venons de le dire, et comme généralement partout ailleurs, l’énergie de l’âme produite par la grâce et qui saisit Christ comme objet du salut (1:5, 16 ; 3:9, 13, 16 ; 4:6). Cette foi est souvent, dans la Parole, associée à l’amour (1:14 ; 2:15 ; 4:12 ; 6:11).

En d’autres passages la foi est considérée comme l’ensemble de la doctrine chrétienne reçue par la foi (1:4, 18 ; 2:7).

Enfin, dans plusieurs passages l’état de l’âme et l’ensemble de la doctrine chrétienne ne peuvent se séparer l’un de l’autre (1:19 ; 5:12 ; 6:10, 21).

En l’absence de l’apôtre, Timothée devait s’attacher à ce qui pouvait avancer la vie spirituelle des saints et avoir pour but les progrès de la maison de Dieu : la lecture, l’exhortation, l’enseignement. Par la *lecture* il fallait avant tout mettre les âmes en rapport direct avec la Parole, en dehors de toute autre action. À part le fait qu’en ce temps-là un très grand nombre de fidèles ne possédaient pas les Écritures, cette injonction : «*la lecture*» était et est encore très importante parce qu’elle n’admet aucune possibilité de mélange comme les deux recommandations suivantes. Les ouvriers du Seigneur ont-ils assez à coeur de nos jours cette recommandation de l’apôtre ? Notez qu’il s’agit uniquement ici de la lecture publique dans l’assemblée. Sommes-nous assez convaincus de la puissance inhérente à la Parole, sans aucune immixtion du don, pour amener, par elle, les âmes en contact direct avec le Seigneur ?

L’auteur de ces lignes qui avait fait, devant l’Assemblée, une lecture prolongée des Écritures, sans la faire suivre d’aucune parole, s’est entendu dire par un frère expérimenté : Vous ne nous avez jamais fait une exhortation pareille ! Dieu veuille que nous prenions plus souvent exemple sur le Seigneur, lors de la scène de Luc 4:16-21, dans la synagogue de Nazareth ! Certes, l’exhortation et l’enseignement ne devaient pas être absents du ministère de Timothée et ce n’était pas sans raison qu’il avait reçu pour cela un don de grâce ; il devait *ne pas le négliger* (v. 14), comme il devait plus tard «le *ranimer*» alors que le découragement était sur le point de s’emparer de lui (2 Tim. 1:6). Nous avons vu que ce don lui avait été annoncé par prophétie, communiqué par l’imposition des mains de l’apôtre et accompagné de l’imposition des mains du corps des anciens. Cette dernière ne conférait, ni ne communiquait rien à Timothée ; elle était, comme toujours dans l’Écriture, le signe de l’identification, la sanction de la mission, l’expression de la bénédiction implorée sur elle ; tandis que le don de grâce, et aussi l’Esprit, étaient communiqués exceptionnellement par l’imposition des mains des apôtres, mais par nulle autre (Actes 8:17). Tout cela contredit de la manière la plus absolue les vues ecclésiastiques sur les dons, sur les charges, sur l’ordination, sur l’imposition des mains et sur tant d’autres pratiques cléricales dont un peu d’obéissance à la Parole aurait vite fait justice (\*).

(\*) Qu’il nous soit permis, à l’appui de ce que nous avançons, de transcrire ici le commentaire d’un théologien pieux et respectable sur ce passage. Jamais plus de contrevérités n’ont été accumulées sur un plus petit espace :

«C’était Paul lui-même qui avait choisi Timothée pour son compagnon d’oeuvre, qui l’avait introduit dans sa charge (Actes 16:1-3). Et cependant il avait voulu que cette charge fût confirmée par l’imposition des mains des anciens, probablement à Lystre même d’où partit le jeune disciple. Les représentants de l’Église, de concert avec l’apôtre (2 Tim. 1:6), reconnaissant en Timothée le don de la grâce pour le ministère, consacrent ce don entièrement au service du Seigneur et implorent sur lui par ce même acte, l’Esprit et la bénédiction de Dieu. Bien plus, Paul lui-même, appelé directement par le Seigneur, reçoit à Antioche l’imposition des mains pour sa première mission parmi les païens. (Actes 13:3). D’où il résulte clairement que, si l’institution du ministère évangélique repose sur l’autorité de Jésus Christ qui l’a établi (Éph. 4:11), et si les dons qui y rendent propre viennent de Dieu seul, la charge en est conférée par l’Église. En général, le Nouveau Testament entier prouve jusqu’à l’évidence que tout gouvernement et toute autorité au sein de l’Église reposent dans les mains de l’Église elle-même !»

Les recommandations de Paul à Timothée se font de plus en plus pressantes : *Ordonne* ces choses. *Enseigne*-les. *Occupe-toi* de ces choses. Sois-y *tout entier*. Les deux dernières devaient avoir pour résultat que les progrès de Timothée fussent «évidents parmi tous». En effet, il n’est pas possible que les ouvriers du Seigneur fassent des progrès notables dans la connaissance des choses de Dieu s’ils ne s’en occupent pas d’une manière exclusive. Il faut que le don soit accompagné d’une extrême diligence ; qu’on soit l’homme *d’une seule chose*, avec un coeur non partagé. «Sois attentif à toi-même et à l’enseignement». On pourrait être occupé de l’enseignement pour d’autres, sans être attentif pour soi-même aux choses qu’on prêche ou qu’on enseigne. Timothée avait à veiller sur lui-même, en sorte que son état moral correspondît à son enseignement. Ainsi la position privilégiée de Timothée entraînait une immense responsabilité pour lui-même. Mais de plus il aurait pu être occupé de ces choses avec un grand zèle plus ou moins temporaire ; non : il fallait y *persévérer*, et c’est le point souvent le plus difficile dans la réalisation de l’activité chrétienne. En faisant ainsi, Timothée se sauverait lui-même, c’est-à-dire atteindrait l’entrée finale dans la gloire, après en avoir montré le chemin à ceux auxquels s’adressait son ministère.

Ce chapitre est donc rempli d’exhortations à Timothée lui-même pour qu’il fût fidèle en toutes choses, car de sa fidélité dépendaient les bénédictions futures de ceux auxquels il s’adressait.

# Chapitre 5

Vers. 1-2. — *Ne reprends pas rudement l’homme âgé, mais exhorte-le comme un père, les jeunes gens comme des frères, les femmes âgées comme des mères, les jeunes comme des soeurs, en toute pureté.*

Nous avons noté, depuis le v. 6 du chapitre précédent les instructions spéciales données par l’apôtre à Timothée. Ces instructions se continuent jusqu’au bout de l’épître. Je les résumerai ici en quelques mots .

Tout du long, Paul exhorte Timothée à tenir sincèrement compte des choses qu’il lui recommande. Ainsi (4:6), Timothée doit *proposer* aux frères les choses qui ont trait à la liberté d’user des aliments que Dieu a créés pour les siens, en les sanctifiant par Sa parole et par la prière. Au v. 11 il lui faut *ordonner* et *enseigner* les choses qui ont trait à la piété. Au v. 15 il doit *s’occuper* de ces choses et y être *tout entier*. Ces choses sont une conduite irréprochable et l’exercice du don qui lui a été confié. Au v. 16, il lui faut *persévérer* dans la surveillance de lui-même et dans l’enseignement. Au chap. 5:21, il doit *garder* l’ordre et la discipline dans la maison de Dieu. Au chap. 6:2, il doit *enseigner* les choses qui ont trait aux surveillants et aux rapports des esclaves avec leurs maîtres. Enfin au chap. 6:11, il doit *fuir* les intérêts terrestres et toutes les choses qui pourraient le détourner de la marche de la foi.

De quel sérieux Timothée ne devait-il pas faire preuve pour suivre toutes les directions qu’il recevait de l’apôtre sur la conduite qui lui convenait, à lui, dans la maison de Dieu !

Il devait, lui jeune homme, dont les fonctions dans l’assemblée du Dieu vivant étaient d’enseigner et de reprendre, avoir égard à *l’homme âgé* (et non d’après le contexte, à l’ancien, désigné par le même mot). L’âge est accompagné de l’incapacité de soutenir des paroles rudes sans en être écrasé, surtout si la répréhension est justifiée. Il peut arriver qu’avec les meilleures intentions un jeune homme, doué pour la conduite de l’assemblée, produise un mal considérable en reprenant un vieillard sans ménagement. J’ai vu un jeune frère donner le coup de mort à un vieillard, en le reprenant rudement au sujet de fautes de conduite qui exigeaient une répréhension légitime. L’exhortation respectueuse est à sa place et non la rude répréhension. Les mêmes égards sont dus aux jeunes gens et aux femmes âgées. L’amour qui considère les uns comme frères, les autres comme mères, ôte tout caractère blessant à l’exhortation. Quant aux femmes jeunes, l’apôtre ajoute au caractère de soeurs qu’elles devaient avoir aux yeux de Timothée, ces mots : «en toute pureté». Facilement les sentiments charnels pouvaient entrer en ligne de compte chez un jeune homme que l’obligation d’exercer la discipline mettait en contact avec l’élément féminin. Une vie passée dans la communion avec le Seigneur, dans la sainteté et la pureté était une garantie suffisante contre toute convoitise charnelle. Combien ces recommandations si détaillées doivent en tout temps être un objet de méditation pour les jeunes gens que le Seigneur appelle à son service !

Vers. 3-6. — *Honore les veuves qui sont vraiment veuves ; mais si quelque veuve a des enfants ou des descendants, qu’ils apprennent premièrement à montrer leur piété envers leur propre maison et à rendre à ceux dont ils descendent les soins qu’ils en ont reçus, car cela est agréable devant Dieu. Or celle qui est vraiment veuve et qui est laissée seule, a mis son espérance en Dieu, et persévère dans les supplications et dans les prières nuit et jour. Mais celle qui vit dans le plaisir est morte en vivant*.

Ces versets traitent des *veuves* dans l’Assemblée et considèrent ce sujet jusqu’à la fin du vers. 16. Celles qui sont dignes de toute sollicitude, quant à l’assistance de l’assemblée, que ce soit en les entourant de soins respectueux, que ce soit en pourvoyant à leurs besoins (\*), sont celles qui sont *vraiment* veuves (voy. encore v. 5, 16) , qui, non seulement ont perdu leur mari, mais qui sont sans enfants et sans descendants. Dans le cas où elles en ont, un devoir incombe à ceux-ci : ils doivent «apprendre premièrement à montrer leur piété envers leur propre maison et à rendre à ceux dont ils descendent les soins qu’ils en ont reçus». Une telle prescription n’est pas un ordre légal ; ce qui engage à la suivre, c’est que «cela est agréable devant Dieu». Il en est de même, au chap. 2:3, quant à nos rapports avec tous les hommes et avec les autorités. Ainsi la «piété», c’est-à-dire la crainte de Dieu et le désir de lui plaire, se montrent non seulement dans les soins de l’Assemblée, mais dans les rapports de famille, et sont à la base de l’ordre dans la maison de Dieu, même quand il s’agit de soins matériels.

(\*) Ce même terme est employé au v. 17 par rapport aux anciens, ainsi qu’en d’autres passages (voyez Actes 28:10 ; Matt. 15:4, 5) et ne signifie nullement une paye, un gage, des émoluments réguliers.

Au v. 5, l’apôtre fait un portrait du caractère de la femme vraiment veuve, telle que Dieu la considère et l’apprécie. N’ayant ici-bas qui que ce soit sur qui s’appuyer, elle «a mis son espérance en Dieu». Elle n’espère rien des hommes ; elle est entièrement rejetée sur Dieu. Quelle sécurité ! quel trésor ! Dieu est riche pour répondre à sa pauvreté ! Mais, dépendant de Lui seul, elle est, par là même, en rapport continuel avec Lui et «persévère dans les supplications et dans les prières nuit et jour». Elle réalise cette primordiale recommandation à la prière du chap. 2:1. L’immense bénédiction d’une position sans espoir du côté de l’homme, c’est qu’on est rejeté jour et nuit sur les ressources inépuisables qui sont en Dieu.

En contraste avec la vraie veuve, la veuve «qui vit dans le plaisir est morte en vivant». Selon le monde sa vie est assurée et facile ; elle vit au point de vue de la terre, elle est morte au point de vue du ciel. Quel triste spectacle !

Vers. 7-8 — *Ordonne aussi ces choses, afin qu’elles soient irrépréhensibles. Mais si quelqu’un n’a pas soin des siens, et spécialement de ceux de sa famille, il a renié la foi et il est pire qu’un incrédule*.

Timothée avait à ordonner ces choses, car l’apôtre désirait que les veuves, si sympathiques par leur position, n’encourussent aucun reproche. Il désirait de même que les enfants ou descendants des veuves ne fussent pas exposés à l’accusation d’avoir «renié la foi» , c’est-à-dire l’ensemble de la doctrine chrétienne, reçue par la foi et basée sur l’amour, et à être taxés d’être pires que les incrédules. Au moins ces derniers ne sont pas insensibles aux liens de la parenté. Ce qui nous est dit ici est extrêmement sévère, mais nous montre l’importance aux yeux de Dieu du dévouement de ses enfants dans les choses matérielles. La *famille* a pour Lui une importance particulière. Et cependant, ne l’oublions pas, les devoirs les plus élémentaires de famille ne peuvent entrer en ligne de compte quand il s’agit de suivre le Seigneur. Seulement ici ces devoirs sont en rapport avec la conduite du chrétien dans l’assemblée qui est la maison de Dieu.

Vers. 9.10. — *Que la veuve soit inscrite, n’ayant pas moins de soixante ans, ayant été femme d’un seul mari, ayant le témoignage d’avoir marché dans les bonnes* (kalos) *oeuvres — si elle a élevé des enfants, si elle a logé des étrangers, si elle a lavé les pieds des saints, si elle a secouru ceux qui sont dans la tribulation, si elle s’est appliquée à toute bonne oeuvre* (agathos) (\*).

(\*) Voyez page 45, note.

On trouve ici d’autres prescriptions au sujet des veuves, en vue du bon ordre dans la maison de Dieu. La veuve ne devait être inscrite au registre des veuves remises aux soins de l’assemblée, que si son âge était avancé, inclinant vers la vieillesse et excluant une union nouvelle. Elle ne devait pas avoir été mariée deux fois, ce qui indiquait plus d’une préoccupation terrestre dans sa vie passée, ou la satisfaction de ses désirs (v. 11). Il fallait qu’elle eût le témoignage d’avoir été active dans les oeuvres bonnes et ayant l’approbation de Dieu, ce qui devait caractériser les saintes femmes (2:10), et disons, en général, la femme selon Dieu. Ces bonnes oeuvres sont détaillées ici. Elles consistent dans l’éducation des enfants. (En cela la femme a toute liberté d’enseigner) — c’est la famille ; dans l’hospitalité : — ce sont les bonnes oeuvres envers les étrangers ; dans les services les plus humbles envers les saints ; dans les secours prodigués aux persécutés ; dans l’application à toute oeuvre charitable, car il en est beaucoup que l’apôtre n’énumère pas. Ces choses, ce service, cette abnégation de soi-même, ce don de ses propres ressources aux autres, caractérisent la femme selon Dieu qui a appris à vivre pour le prochain.

Vers. 11-13. — *Mais refuse les veuves qui sont jeunes ; car, quand elles s’élèvent contre le Christ en s’abandonnant à leurs désirs, elles veulent se marier, étant en faute parce qu’elles ont rejeté leur première foi ; et en même temps elles apprennent aussi à être oisives, allant de maison eu maison ; et non seulement oisives, mais aussi causeuses, se mêlant de tout, disant des choses qui ne conviennent pas*.

Ces versets, jusqu’au 16°, nous présentent le portrait opposé à celui des «vraies veuves», celui des veuves que Timothée, remplaçant l’apôtre dans l’administration de la maison de Dieu, devait *refuser* comme objets des soins particuliers de l’assemblée. Il s’agit des jeunes veuves. Il y a chez elles des désirs ; désirs de la chair, désirs d’un établissement sur la terre et de jouissances terrestres, auxquels elles s’abandonnent, et qui sont, de fait, «s’élever contre le Christ», car elles ont «rejeté leur première foi». Cette première foi les avait attachées à Christ, et, par conséquent, séparées de tout ce que le monde pouvait leur offrir. Nous verrons au chap. 6 qu’il en est de même de ceux qui aiment l’argent : ils «s’égarent de la foi» ; mais il s’agit ici de la «première foi», qui les avait caractérisées quand elles avaient reçu l’épreuve de leur veuvage comme dispensée directement par le Christ et avaient été convaincues qu’Il voulait les attacher à lui seul. La première foi abandonnée, ces jeunes veuves, n’ayant plus un coeur entier pour les bonnes oeuvres et le service du Seigneur, doivent remplir par quelque chose le vide qui s’est produit dans leur coeur. L’activité pour Christ et les saints leur manquant, elles se créent une activité factice par laquelle elles cherchent à peupler le désert de leur existence. Allant de maison en maison, elles se livrent au babillage, se mêlent des circonstances du prochain, rapportent des choses qu’elles devraient taire. Ce tableau est sévère, mais c’est la vérité, et Dieu ne la cache jamais.

Vers. 14-16. — *Je veux donc que les jeunes (veuves) se marient, aient des enfants, gouvernent leur maison, ne donnent aucune occasion à l’adversaire à cause des mauvais propos ; car déjà quelques-unes se sont détournées après Satan. Si un fidèle ou une fidèle a des veuves, qu’il les assiste et que l’assemblée n’en soit pas chargée, afin qu’elle vienne au secours de celles qui sont vraiment veuves*.

Tout ce passage nous montre qu’en se remariant une jeune veuve peut faire sa propre volonté et abandonner Christ et les intérêts célestes pour les choses de la terre ; mais qu’elle peut aussi, par le même acte, faire la volonté de Dieu et, par conséquent, ne pas perdre la communion avec le Seigneur. Si la position de la jeune veuve la disqualifie pour être inscrite comme méritant la sollicitude de l’assemblée, laquelle n’admet ni les jeunes veuves, ni les veuves ayant eu plus d’un mari, elles n’en sont pas moins dans le chemin de la volonté de Dieu, si elles se marient, non pas pour être agréables à elles-mêmes, mais par soumission à cette volonté. Le remède indiqué au v. 14 est pratique et selon Dieu.

Il est très remarquable de voir comment Dieu, quand il s’agit de l’ordre de sa maison, indique minutieusement ce qui peut parer à tout désordre. Ici l’apôtre exprime la volonté du Seigneur comme son mandataire. Pour les jeunes veuves, le mariage, des enfants, le gouvernement de leur propre maison, sans quoi le gouvernement de la maison de Dieu serait exposé à en souffrir. La jeune veuve éviterait ainsi, comme au chap. 3:7, le piège du diable qui, si elle donne prise aux mauvais propos, s’en servira pour ruiner le témoignage et s’emparer des âmes qui lui en ont fourni l’occasion par une mauvaise conscience. Déjà quelques-unes s’étaient «détournées après Satan». C’était la conséquence fatale de s’être «élevées contre Christ».

Au v. 16 nous trouvons une dernière recommandation au sujet des veuves, celle-ci adressée aux fidèles, hommes ou femmes. Ils doivent les assister en vue des *intérêts de l’assemblée*. Il fallait que les charges de celle-ci fussent diminuées, non pas afin qu’elle pût se soulager d’un fardeau, mais afin que les secours à celles qui étaient «vraiment veuves» (et nous avons vu ce que la Parole entend par ce terme) pussent être plus abondants.

Vers. 17-21 : — *Que les anciens qui président dûment soient estimés dignes d’un double honneur, spécialement ceux qui travaillent dans la Parole et dans l’enseignement ; car l’Écriture dit : «Tu n’emmuselleras pas le boeuf qui foule le grain» et : «L’ouvrier est digne de son salaire». Ne reçois pas d’accusation contre un ancien, si ce n’est quand il y a deux ou trois témoins. Ceux qui pèchent, convaincs-les devant tous, afin que les autres aussi aient de la crainte. Je t’adjure devant Dieu et le christ Jésus et les anges élus, que tu gardes ces choses, sans préférence, ne faisant rien avec partialité*.

L’apôtre revient maintenant aux anciens dans les instructions qu’il adresse à Timothée. Il s’agit de l’*honneur* à leur rendre, sans qu’il soit question de la forme qu’il doit revêtir, qu’il s’agisse de respect ou d’aide matérielle ou de soins de quelque autre sorte. Ce même mot «honneur» est employé comme verbe pour les soins que méritent les veuves au v. 3 de notre chapitre, et comme substantif pour les honneurs rendus par les esclaves à leur maître. La manière dont les anciens s’acquittent de leur charge, en «présidant dûment», est mentionnée ici. Ce même mot est traduit au chap. 3:4 par «conduisant honnêtement» quand il s’agit de surveiller leur propre maison. La manière dont les anciens s’acquittaient de leurs fonctions de surveillants devait être reconnue digne d’un «double honneur». Il ne s’agit nullement ici d’un double appointement, car il n’est pas plus mention d’appointements pour les charges que pour les dons. Au chap. 6:1, ce même mot n’a que le sens de tout le respect que les esclaves doivent à leur maître, soit en soumission, soit en dévouement, soit en services rendus. Ici le double honneur est surtout rendu aux anciens quand ils s’acquittent à la fois de deux tâches : la surveillance, et le service de la Parole et de la doctrine, double fonction qui n’était pas le fait de tous les anciens, quoique tous dussent être *capables* d’enseigner et de réfuter les contredisants (Tite 1:9. Voyez «Étude sur Tite», page 27).

L’apôtre cite (vers. 18) Deut. 25:4 à l’appui de sa recommandation, passage mentionné aussi en 1 Cor. 8:9 pour montrer qu’en donnant une prescription pareille Dieu parle «*entièrement pour nous*». Il cite ensuite les paroles de Jésus lui-même à ses disciples : «L’ouvrier est digne de son salaire» (Luc 10:7), ce qui place l’inspiration des écrits du Nouveau Testament au même niveau que celle des écrits de l’Ancien.

Timothée devait être sur ses gardes au sujet d’accusations portées contre un ancien. Une charge en vue porte facilement à la jalousie, par conséquent aux mauvais propos et à la calomnie. Il faut être prémuni contre tout cela et suivre les instructions de la Parole : «Par la bouche de deux ou de trois témoins, toute affaire sera établie» (Deut. 19:15 ; Matt. 18:16 ; 2 Cor. 13:1).

Mais d’autre part, chacun étant faillible, il ne fallait pas de partialité en faveur de ceux qui étaient en vue ou en dignité. C’était ainsi que Paul s’était conduit à l’égard de Pierre qui s’intitule lui-même «ancien» (1 Pierre 5:1). Il l’avait repris *devant tous* (Gal. 2:14 ; 1 Tim. 5:20).

Le cas d’un ancien qui péchait était doublement sérieux, car il pouvait, par son influence et son autorité, en entraîner d’autres dans le même chemin. Jadis Barnabas avait été entraîné de cette manière dans la dissimulation. Aussi fallait-il que, la conviction étant publique, d’autres anciens ne fussent pas tentés d’imiter le péché du premier. Paul adjurait Timothée de garder ces choses, et cela, de la manière la plus solennelle, car la maison était celle de Dieu, et du Seigneur Jésus Christ, chef sur sa maison, et elle était offerte en exemple aux «anges élus» qui pouvaient ainsi voir Christ dans l’assemblée des saints. Quelle exhortation pratique et combien importante pour celui qui est appelé à un service dans la maison de Dieu !

Vers. 22-25. — *N’impose les mains précipitamment à personne et ne participe pas aux péchés d’autrui ; garde-toi pur toi-même. Ne bois plus de l’eau seulement, mais use d’un peu de vin, à cause de ton estomac et de tes fréquentes indispositions. Les péchés de quelques hommes sont manifestes d’avance et vont devant pour le jugement ; mais ceux d’autres hommes aussi les suivent après. De même aussi les bonnes oeuvres,* (kala erga) *sont manifestes d’avance, et celles qui sont autrement ne peuvent être cachées.*

Timothée est exhorté maintenant à n’imposer les mains précipitamment à personne. L’imposition des mains, quand elle ne venait pas de l’apôtre lui-même qui avait qualité pour le faire, ne conférait ni un don de grâce, ni le don du Saint Esprit (2 Tim. 1:6 ; Actes 8:17). Au chap. 4:14, les anciens n’avaient rien conféré à Timothée par cet acte. L’imposition de leurs mains exprimait la bénédiction, la sanction, et une identification publique avec ce qui était conféré à Timothée par l’apôtre. En imposant les mains, probablement aux anciens, quoique ce ne soit pas dit ici, en tout cas à qui que ce soit, au sujet d’une mission ou d’un service quelconque, Timothée se déclarait solidaire avec eux, s’identifiait avec leur service ou leur mission et apposait sa sanction sur leur charge, leur appel ou leur oeuvre. S’ils péchaient, il s’exposait ainsi à participer aux péchés qu’ils auraient commis dans l’exercice de leurs fonctions. En évitant ce piège tendu sur ses pas, Timothée se gardait pour lui-même. Il devait ne pas donner la moindre prise à un blâme qu’il aurait mérité par sa précipitation, car il se serait souillé en participant ainsi au péché d’autrui.

La recommandation du vers. 23, d’user d’un peu de vin, me semble se lier à ce qui précède, en ce que la participation pouvait provenir de l’excitation de la chair. Timothée aurait cru devoir s’abstenir d’autant plus de toute boisson excitante. L’apôtre montre son souci de la santé de son cher enfant dans la foi, mais de plus, il connaissait combien la conscience délicate et peut-être un peu maladive de Timothée (voy. 2 Tim. 1:6) pouvait s’alarmer facilement des dangers auxquels ses fonctions l’exposaient. Ces petits détails sont très touchants et montrent à la fois la sollicitude de l’apôtre pour son bien-aimé compagnon d’oeuvre et la sollicitude du Seigneur pour son cher disciple en la consignant dans l’écrit inspiré de l’apôtre.

Ayant parlé des péchés d’autrui, l’apôtre mentionne deux caractères de ces péchés. Il y en a qui «sont manifestes d’avance, et vont devant pour le jugement». On les connaît, ils proclament d’avance le jugement de ces hommes, en sorte que personne ne peut les ignorer. D’autres péchés sont cachés maintenant, mais suivront ces hommes ci-après. Ils les retrouveront au grand jour du jugement. Ce n’était pas seulement le fait de péchés manifestes qui devait mettre Timothée sur ses gardes au sujet de l’imposition des mains, mais aussi le fait de péchés qui ne viendraient en mémoire que plus tard, afin qu’il ne fût pas «couvert de honte à Sa venue» (1 Jean 2:28). Il s’agit donc pour Timothée de ne pas imposer les mains à un homme qui pèche secrètement. Le moyen de reconnaître cet homme, ce sont les bonnes oeuvres. Elles sont manifestes d’avance et celles qui ne le sont pas maintenant le seront nécessairement plus tard. De là la nécessité de n’user d’aucune précipitation dans la sanction à donner à un ouvrier du Seigneur.

# Chapitre 6

Vers. 1-2. — *Que tous les esclaves qui sont sous le joug estiment leurs propres maîtres dignes de tout honneur, afin que le nom de Dieu et la doctrine ne soient pas blasphémés ; et que ceux qui ont des maîtres croyants ne les méprisent pas parce qu’ils sont frères, mais qu’ils les servent d’autant plus que ceux qui profitent de leur bon et prompt service sont des fidèles et des bien-aimés. Enseigne ces choses et exhorte.*

Ces versets contiennent les instructions aux esclaves. Il est d’abord question de leurs rapports avec des maîtres incrédules, tandis qu’en parlant à *tous* les esclaves, l’apôtre ne s’adresse qu’à ceux qui font partie de la maison de Dieu. Il les décrit comme semblables à des bêtes de somme, dans une position d’entière dépendance et d’infériorité vis-à-vis des hommes libres. Loin de s’insurger contre leurs maîtres, même si leur conduite est tyrannique, ils doivent les *estimer dignes de tout honneur*. Nous avons vu plus haut (5:17), ce que ce mot signifie. Une telle recommandation a une grande portée. Il ne s’agit pas ici d’une sujétion forcée sous un joug impatiemment subi, mais l’esclave chrétien reconnaît à son maître, quel qu’il soit, toute dignité, et lui rend moralement et effectivement tout service. Dans quel but ? C’est afin que le nom de Dieu dont ces esclaves sont les porteurs, et la *doctrine*, signe distinctif de la maison de la foi dont ils font partie, ne soient pas blasphémés par ces maîtres incrédules. Ces esclaves chrétiens étaient placés par Dieu chez de tels maîtres pour faire connaître à ces derniers et Son nom et la doctrine de Christ, confiée, comme témoignage, à la maison de Dieu ici-bas ; doctrine sur laquelle est fondée toute la vie pratique du chrétien.

L’apôtre s’adresse ensuite aux esclaves qui ont des maîtres croyants. Ils seraient peut-être en danger de se comporter envers eux à l’inverse de leur attitude envers les maîtres incrédules, c’est-à-dire de les mépriser. Un tel sentiment dénoterait la chair s’élevant contre l’autorité établie de Dieu et contredirait tous les principes de la saine doctrine. L’esclave, au lieu de s’élever au niveau de son maître chrétien ou de le rabaisser à son propre niveau, doit être heureux de le servir et aimer à le faire, parce qu’un tel maître est un fidèle quant à son témoignage envers le Seigneur, et un bien-aimé pour le coeur de Dieu au milieu de la famille chrétienne.

Cette exhortation incombait à Timothée, ainsi que l’enseignement qu’elle comporte, car l’une et l’autre faisaient partie du don de ce cher fils de l’apôtre (4:13).

Vers. 3-5. — *Si quelqu’un enseigne autrement et ne se range pas à de saines paroles, savoir à celles de notre Seigneur Jésus Christ et à la doctrine qui est selon la piété, il est enflé d’orgueil, ne sachant rien, mais ayant la maladie des questions et des disputes de mots, d’où naissent l’envie, les querelles, les paroles injurieuses, les mauvais soupçons, les vaines disputes d’hommes corrompus dans leur entendement et privés de la vérité, qui estiment que la piété est une source de gain*.

Voilà donc ce que Timothée avait à enseigner en exhortant les esclaves. Celui qui enseigne autrement et ne se range pas aux saines paroles de Christ, ainsi qu’à sa doctrine, est un orgueilleux et un ignorant, car la doctrine a *la piété* en vue, a pour but de produire des relations de crainte et de confiance entre l’âme et Dieu et tout ce qui n’a pas ce caractère ne peut être la doctrine de Jésus Christ. Toujours la doctrine doit nous ramener à cultiver nos relations avec Dieu, à en jouir et à faire ressortir Son caractère devant le monde. Celui qui ne suit pas ce chemin est, comme nous l’avons dit, un orgueilleux, entièrement ignorant du but et des pensées de Dieu. On dispute sur les *mots*, preuve d’un triste déclin dans la maison de Dieu. Le résultat ne peut être ni la paix, ni l’amour, mais de tristes querelles d’où naissent les mauvais sentiments qui remplissent les coeurs d’aigreur, de haine et d’amertume. État haïssable, issu de la corruption, état d’esprits complètement étrangers à la vérité, et, plus encore, qui cherchent à tirer un profit matériel de cette apparence de piété qu’ils se donnent, en entrant dans des disputes religieuses qui n’ont point affaire à la doctrine de la piété. La haine, le mécontentement produit par ces disputes, l’oubli complet des relations avec Dieu, caractérisent ces hommes.

Vers. 6-8. — *Or la piété avec le contentement (d’esprit) est un grand gain. Car nous n’avons rien apporté dans le monde, et il est évident que nous n’en pouvons rien emporter. Mais ayant la nourriture et de quoi nous couvrir, nous serons satisfaits*.

Quel contraste entre l’homme des v. 3-5 et le croyant fidèle des vers. 6-8 ! Il y a, en effet, un grand gain dans ces deux choses ; *la piété* qui a la promesse de la vie présente et de la vie qui est à venir (4:8), et le *contentement d’esprit* qui ne cherche pas son gain dans les choses d’ici-bas. Le chrétien, content d’esprit, sait fort bien qu’il n’emportera rien de ces choses, dont il pourrait lui être donné de jouir pour un temps ; il se gardera par conséquent d’y mettre son coeur. Ce chrétien-là est simple. Ayant tout son intérêt dans les choses à venir qui lui sont promises, il est amplement satisfait que Dieu lui assure ici-bas la nourriture et le vêtement et il en jouit avec actions de grâces. Toute autre chose est plutôt une entrave pour lui, car il sait qu’il ne peut rien emporter de ce monde où il n’a rien apporté (Ps. 49:17 ; Eccl. 5:15), et s’il s’était attaché à ces choses, ce seraient des liens qu’il lui faudrait briser un jour. Vivant dans les choses éternelles où la piété trouve son compte, et sachant que la possession des choses visibles partagerait son coeur entre ces deux milieux, la terre et le ciel, sa piété préfère les choses invisibles qui sont éternelles, car des premières il ne restera rien et nous n’en emporterons rien dans l’éternité.

Le gain réel de la piété n’est pas celui que les hommes ambitionnent en se livrant à leurs vaines disputes et discussions religieuses par lesquelles ils pensent s’acquérir réputation, gain et profit ; la vraie piété introduit toujours davantage l’âme du fidèle dans la jouissance de ses relations avec Dieu et trouvera son couronnement quand nous jouirons de ces relations sans aucun nuage.

Vers. 9-10. — *Or ceux qui veulent devenir riches tombent dans la tentation et dans un piège, et dans plusieurs désirs insensés et pernicieux qui plongent les hommes dans la ruine et la perdition ; car c’est une racine de toutes sortes de maux que l’amour de l’argent : ce que quelques-uns ayant ambitionné, ils se sont égarés de la foi et se sont transpercés eux-mêmes de beaucoup de douleurs*.

Or d’une manière générale, car l’apôtre parle *aussi*, au vers. 10, des gens de la maison de Dieu, ceux qui cherchent à acquérir la richesse tombent dans toute sorte de maux. (Il parlera plus tard de ceux qui *sont riches* selon les dispensations du gouvernement de Dieu envers eux et les traitera d’une tout autre manière (v. 17). Ce désir et cette recherche de l’argent plongent les hommes dans la ruine et dans la perdition. On peut détailler toutes les misères qui sont pour le monde et pour les chrétiens la conséquence de l’amour de l’argent. 1° la tentation et un piège dans lequel ils tombent ; 2° plusieurs désirs insensés et pernicieux quand ils peuvent s’accorder l’objet de leurs convoitises, désirs que leur mauvaise nature cherchera nécessairement à réaliser ; 3° la ruine matérielle et morale, puis la perdition éternelle en sont la conséquence. L’homme a cru se satisfaire par les richesses et voici qu’il est englouti, loin de Dieu, dans l’abîme !

*Quelques-uns de ceux* qui appartiennent à la maison de Dieu ont ambitionné cette part. La conséquence a été pour eux plus que des ruines matérielles : ils se sont transpercés eux-mêmes de beaucoup de douleurs, douleurs incessantes par les menaces de ruine, par les soucis perpétuels. Mais bien plus, ils se sont *égarés de la foi*. Cet état n’est ni le naufrage quant à la foi (1:19), ni l’apostasie de la foi (4:1), ni même le reniement de la foi (5:8), ou le rejet de la première foi (5:12), — état moins grave peut-être que les précédents, mais qui plonge l’âme du chrétien dans une misère sans nom. Ils se sont éloignés, écartés, égarés de la foi pour ne jamais la retrouver. Elle a perdu pour eux sa saveur, tout son intérêt (il s’agit ici de l’ensemble des vérités qui la constituent), car ces chrétiens l’ont remplacée par l’intérêt pour les choses les plus accaparantes, bien que les plus viles de ce monde.

La foi reste le bonheur, la sauvegarde, les délices de ceux qui lui sont restés fidèles et qui sont les porteurs du témoignage de Dieu ici-bas. Quand ceux-là seront au moment de quitter ce monde pour paraître devant Dieu, seront-ils trouvés vêtus ? Question pleine d’angoisses ! Où sera la réponse ? Où sera leur couronne ? Perdue, donnée à d’autres ! Qui d’entre nous chrétiens oserait souhaiter le bien-être des richesses en l’échangeant contre la joie, la certitude et la paix que donne la possession des choses célestes ?

Vers. 11-12. — *Mais toi, ô homme de Dieu, fuis ces choses, et poursuis la justice, la piété, la foi, l’amour, la patience, la douceur d’esprit ; combats le bon combat de la foi ; saisis la vie éternelle, pour laquelle tu as été appelé et tu as fait la belle confession devant beaucoup de témoins*.

L’apôtre revient maintenant à son cher Timothée. «Mais toi, *homme de Dieu*», lui dit-il. Ce terme, si souvent employé dans l’Ancien Testament, y est toujours appliqué à des hommes ayant une mission spéciale de la part de Dieu, mission qui a un caractère prophétique comme émanant directement de Dieu lui-même. Tels étaient les prophètes Élie et Élisée, le vieux prophète de 1 Rois 13, tel aussi Moise, prophète législateur, ou David, le roi prophète. Tous reçoivent avec le titre de prophète celui d’homme de Dieu (cf. 2 Pierre 1:21).

Dans le Nouveau Testament ce titre ne se rencontre que deux fois, ici et en 2 Tim. 3:17 où il s’applique aussi tout d’abord à Timothée, puis à celui qui, nourri de la Parole, est chargé comme Timothée d’une mission spéciale dans ce monde. On voit l’importance de la mission de ce dernier, car elle lui avait été confiée avec une solennité particulière comme en témoignent ces deux épîtres. Timothée avait à veiller sur la doctrine en enseignant comment il fallait se conduire dans l’assemblée du Dieu vivant, mais il avait à s’y conduire en premier lieu lui-même de manière à servir de modèle aux autres. C’est ainsi que, représentant Dieu devant ses frères, Timothée avait à déployer un caractère qui le fit reconnaître comme tel. Ce caractère se montrait en ce que Timothée devait *fuir* les choses dont l’apôtre venait de parler et *poursuivre* celles qu’il allait énumérer.

Et que devait-il poursuivre ? 1° *La justice*, cette justice pratique qui renie le péché et lui défend de s’introduire dans nos voies. 2° *La piété*, les rapports d’intimité avec Dieu, basés sur la crainte et la confiance, rapports impossibles sans la justice. 3° *La foi*, cette puissance spirituelle par laquelle on tient pour vraie toute parole sortie de la bouche de Dieu et par laquelle on saisit les choses invisibles. 4° *L’amour*, le caractère même de Dieu, connu en Jésus Christ, et manifesté par ceux qui sont participants de la nature divine. 5° *La patience* qui fait traverser et supporter toutes les difficultés en vue du but glorieux à atteindre. 6° *La douceur d’esprit*, l’incorruptibilité d’un esprit doux et paisible qui est d’un grand prix devant Dieu (1 Pierre 3:4).

À toutes ces choses l’apôtre ajoute deux recommandations instantes. D’abord : «Combats le bon combat de la foi». Il s’agit ici du *combat dans l’arène* (1 Cor. 9:25), auquel nous sommes appelés pour remporter le prix qui est le maintien de la vérité. C’était de ce combat que l’apôtre pouvait dire au moment d’achever sa carrière : «J’ai combattu le bon combat, j’ai achevé la course, j’ai gardé la foi» (2 Tim. 4:7).

La seconde recommandation qui se lie à la première est : «*Saisis la vie éternelle*». La vie éternelle n’est pas ici cette vie que nous possédons en possédant Christ, «le Dieu véritable et la vie éternelle», cette vie divine qui nous est communiquée par la foi en Lui et qui nous introduit, dès ici-bas, dans la communion du Père et du Fils. Elle nous est présentée dans ce passage comme la jouissance finale et définitive de toutes les bénédictions célestes, récompense du «bon combat de la foi». Toutefois ce n’est pas comme en Phil. 3:12 un «but non encore atteint que le chrétien poursuit et qu’il cherche à saisir». L’apôtre veut que, pendant l’action même du combat, ce but *ait été saisi* comme une grande et absolue réalité : la possession et la jouissance actuelles par la foi de toutes les choses qui appartiennent à la vie éternelle. Quelle grâce quand la vie éternelle a été saisie de cette manière !

C’est pour de telles bénédictions que Timothée avait été *appelé*. L’apôtre nous fait remonter au début de la carrière de son cher enfant dans la foi. À peine cette perspective d’une vie n’ayant qu’un but et qu’un objet, celui que l’apôtre s’était posé lui-même (2 Tim. 4:7) , avait-elle été placée devant lui qu’il en avait rendu témoignage et «fait la belle confession devant beaucoup de témoins». Sa confession avait trait à la vie éternelle, saisie comme étant le tout de l’appel chrétien. L’appel faisait de Timothée le champion de cette vérité. Les nombreux témoins n’étaient pas le monde, mais ceux qui faisaient partie de l’assemblée du Dieu vivant au milieu de laquelle son ministère allait se dérouler par son enseignement et ses exhortations.

Vers. 13-16. — *Je t’ordonne devant Dieu qui appelle toutes choses à l’existence, et devant le christ Jésus qui a fait la belle confession devant Ponce Pilate, que tu gardes ce commandement, sans tache, irrépréhensible, jusqu’à l’apparition de notre Seigneur Jésus Christ, laquelle le bienheureux et seul Souverain, le roi de ceux qui règnent et le seigneur de ceux qui dominent, montrera au temps propre, lui qui seul possède l’immortalité, qui habite la lumière inaccessible, lequel aucun des hommes n’a vu, ni ne peut voir, — auquel soit honneur et force éternelle ! Amen*.

Ces versets sont comme un résumé du but de toute l’épître. «Je t’ordonne», dit l’apôtre. Timothée avait reçu une ordonnance de sa part et devait s’y conformer. Étant établi pour représenter l’apôtre en son absence, il avait à ordonner lui-même (1:3, 5, 18 ; 4:11 ; 5:7 ; 6:17). Ce que Paul ordonnait à Timothée, il le faisait des plus solennellement devant le Dieu Créateur, qu’il invoquait comme Celui qui a tout amené à l’existence quand il n’y avait encore aucune de ses oeuvres, et qui s’est fait connaître à des êtres infimes comme nous par un acte qui dénote tout son bon plaisir dans les hommes. N’est-ce pas un motif souverain pour obéir ? Mais, ce que l’apôtre ordonne, il le faisait aussi «devant le Christ Jésus» devenu homme, «qui a fait la belle confession devant Ponce Pilate». Il pouvait être indifférent au gouverneur romain que Jésus fût roi des Juifs et il le prouve d’un côté en disant «Suis-je Juif, moi ?» de l’autre en inscrivant : «Jésus, le Nazaréen, le Roi des Juifs» sur l’écriteau de la croix. Par contre, il n’est pas indifférent à Pilate, ami de César, qu’à côté de l’empereur un autre homme ait des prétentions à la royauté. Rejeté des Juifs, comme roi, le Seigneur attribue, devant Pilate, une toute autre extension à son royaume quand il dit : «Mon royaume n’est pas de ce monde», c’est-à-dire qu’il a pour domaine exclusif une sphère entièrement céleste. Mais il ajoute : «*Maintenant* mon royaume n’est point d’ici». Il parle de revendiquer plus tard ici-bas une royauté plus vaste que celle de roi des Juifs et c’est ce qui inquiète Pilate et lui fait dire : «Tu es donc roi ?» À cette question Jésus répond : «Tu le dis, que je suis roi». C’était rendre témoignage à la vérité, coûte que coûte, en maintenant à tout prix le caractère de sa royauté, car il ajoute : «Moi, je suis né pour ceci. Et c’est pour ceci que je suis venu dans le monde afin de rendre témoignage à la vérité». De fait, déclarer sa royauté par naissance (Matt. 2:1, 2) devant Pilate, ami de César, mais une royauté qui dépassait de beaucoup les limites juives, c’était signer lui-même son arrêt de mort. Cette confession était la «belle confession devant Ponce Pilate» dans notre passage.

Cette belle confession, nous l’avons vu, le Seigneur ne pouvait pas ne pas la faire sans être infidèle à la vérité à laquelle il était venu rendre témoignage dans ce monde, Lui qui était venu ici-bas pour la faire connaître. Sa royauté en faisait partie et s’il avait hésité un instant devant cette confession, il n’aurait plus pu ajouter : «Quiconque est de la vérité écoute ma voix». La confession qu’il était roi se liait donc intimement au fait qu’il était venu dans le monde afin de rendre témoignage à la vérité.

La belle confession de Timothée devant beaucoup de témoins chrétiens qui pouvaient la certifier ne mettait pas sa vie en danger. Elle n’était pas non plus le témoignage à la vérité ; à la vérité toute entière. Elle était la belle confession des bénédictions immenses de la *fidélité*, bénédictions saisies par Timothée dans le témoignage chrétien auquel il vouait désormais sa carrière. La belle confession de Christ devant Ponce Pilate était le témoignage à la vérité dont la royauté actuelle et future de Christ, bien plus importante que la royauté juive, faisait partie, car «la grâce et la *vérité* sont *venues* par Jésus Christ». Rien ne pouvait détourner le Seigneur de la confession de la vérité tout entière, pas même la mort.

Mais quel immense privilège pour Timothée d’être associé comme *Confesseur* avec le Seigneur Jésus, l’un confessant avoir saisi un but que rien ne pouvait lui arracher, l’autre confessant la vérité *tout entière* que la mort même ne pouvait lui faire abandonner !

Au v. 14 l’apôtre ordonne à Timothée de «garder *ce commandement*», c’est-à-dire ce qu’il venait de lui commander : «Fuis, poursuis, combats, saisis». Il était placé comme réalisant ces choses devant des témoins fidèles et devant le monde. Il devait les garder, «sans tache et irrépréhensible». Par contre l’apôtre dit au v. 20 : «Ô Timothée, garde ce qui t’a été confié». C’est le résumé du contenu de toute l’épître. L’apôtre avait déjà dit, mais au sujet d’une partie restreinte de la mission de Timothée, c’est-à-dire de sa conduite à l’égard des anciens : «Garde ces choses sans préférence» (5:21).

Quant au commandement, Timothée devait le garder «sans tache» , sans aucune altération ; et «irrépréhensible», sans que personne eût occasion de le reprendre ou de l’accuser de ne pas garder le dépôt qui lui était confié ; mais avant tout dans le but de recevoir «l’approbation de notre Seigneur Jésus Christ à son *apparition*». Il est toujours parlé de l’apparition et non de la venue du Seigneur, quand il est question de la responsabilité dans le service. C’est pourquoi il peut être parlé «d’aimer son apparition» qui est cependant toujours accompagnée de «l’exercice de la vengeance» sur le monde (2 Thess. 1:8). La raison en est que, si la «venue» du Seigneur est le «jour de grâce», son apparition est le jour des couronnes, la récompense de la fidélité, pour les serviteurs de Christ.

Cette apparition sera montrée au temps propre par le bienheureux et seul Souverain, déjà appelé le «Dieu bienheureux» au chap. 1:11. Alors le seul Souverain, Roi des rois et Seigneur des seigneurs, manifestera cette gloire. De qui l’apôtre parle-t-il ? De Dieu, sans aucun doute, mais impossible de séparer une des seigneuries divines de l’autre. Dieu est tout cela quand il «montre» l’apparition de Christ ; Christ sera tout cela, quand il paraîtra comme Roi des rois et Seigneur des seigneurs. Voici la seconde fois dans cette épître (cf. 1:17) que la louange suprême s’élance devant Dieu dans les lieux éternels. Dans le premier cas, à la suite de la venue dans ce monde de Christ homme comme Sauveur ; dans le deuxième cas, à la suite de son apparition comme Seigneur et homme victorieux. À celui qui seul a l’immortalité en Lui-même, qui habite la lumière inaccessible, lequel aucun des hommes n’a vu ni ne peut voir, soit honneur et force éternelle. Amen ! C’est bien le Dieu personnel, éternel, inabordable, invisible, dont il est question ici, mais nous le connaissons dans son Fils Jésus Christ : «lui est le Dieu véritable et la vie éternelle».

Vers. 17-19. — *Ordonne à ceux qui sont riches dans le présent siècle, qu’ils ne soient pas hautains et qu’ils ne mettent pas leur confiance dans l’incertitude des richesses, mais dans le Dieu qui nous donne toutes choses richement pour en jouir ; qu’ils fassent du bien ; qu’ils soient riches en bonnes œuvres ; qu’ils soient prompts à donner, libéraux, s’amassant comme trésor un bon fondement pour l’avenir, afin qu’ils saisissent ce qui est vraiment la vie*.

Il reste encore une ordonnance à ajouter au sujet de ceux que, parmi les siens, Dieu favorise des biens de ce monde. Il s’agit ici de leur position «dans le présent siècle» , position qui n’a rien à faire, ou plutôt qui est en contraste avec celle du siècle à venir (v. 13-16).

Cette position ne doit pas les exalter à leurs propres yeux, car l’orgueil de la richesse est un des vices les plus fréquents parmi les hommes. Il ne faut pas que les chrétiens se laissent entraîner à se fonder sur l’incertitude des richesses qui peuvent s’effondrer en un moment ; mais ils doivent se confier en Celui qui les a richement favorisés en leur donnant la jouissance de ces choses. Qu’ils emploient leurs richesses *à faire du bien*, qu’elles consistent en richesses de bonnes oeuvres, en promptitude à donner, en libéralité. Tel est le but de la fortune qui leur est dispensée ; elle doit développer dans leur témoignage des vertus qui ne pourraient se montrer que là où Dieu donne des biens terrestres.

«S’amassant comme trésor un bon fondement pour l’avenir». Il s’agit de l’abandon des choses visibles, quoiqu’elles soient le fruit de la bonté de Dieu, mais données par lui aux siens dans le but d’acquérir «un trésor dans les cieux» qui ne défaille pas et aussi de saisir «ce qui est vraiment la vie». Telle devait être l’attitude des riches. Cette attitude, Timothée, qui ne possédait aucun de leurs avantages, leur en donnait l’exemple en ayant lui-même «saisi la vie éternelle».

Vers. 20-21. — *Ô Timothée, garde ce qui t’a été confié, fuyant les discours vains et profanes et l’opposition de la connaissance faussement ainsi nommée, de laquelle quelques-uns faisant profession, se sont écartés de la foi. Que la grâce soit avec toi !*

Timothée est exhorté à garder ce qui lui a été confié. D’autre part, nous voyons Paul confier ce qu’il a au Seigneur qui a la puissance de garder son dépôt. En Lui est la vie, la puissance pour la soutenir et pour garder dans le ciel l’héritage de gloire qui nous est destiné. Paul savait *qui* il avait cru. Il n’avait pas mis sa confiance dans l’oeuvre, mais en *Christ*, qu’il connaissait bien. (2 Tim. 1:12). Ici, c’est Timothée qui garde le dépôt que le Seigneur lui a confié. Ce dépôt est l’administration de la maison de Dieu par la Parole, par la doctrine, par l’exemple qu’il avait à fournir lui-même. Son rôle n’était pas de discuter avec ces gens-là ; il avait à fuir leurs discours vains et profanes et les raisonnements opposés à la doctrine de Christ par ces discoureurs qui prétendaient avoir de la connaissance. Déjà quelques-uns qui professaient la posséder s’étaient écartés de la doctrine chrétienne. Le dernier mot de l’apôtre à Timothée est «grâce», faveur divine, sur son fils dans la foi, comme son premier mot était grâce ! (1:2).